
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 23 novembre 2010, à 20 h 40

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{mes} Vera Figurek*, *Sophie Kuster* et *Marie-France Spielmann*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 novembre et mercredi 24 novembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, par rapport aux urgences votées tout à l'heure, je vous avais annoncé que nous les traiterions demain à 20 h 30, mais étant donné l'absence annoncée de M^{me} Salerno pour cette séance, nous les traiterons demain à 17 h.

- 3.a) Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais:**
- **arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de *sky loges*;**
 - **arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone *lounge* et au reprofilage du gradin sponsors;**
ou
 - **arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone *lounge* (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;**
 - **arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835)¹.**
- 3.b) Projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117)².**
- 3.c) Motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3^e phase dans les travaux» (M-886)³.**

Suite de la préconsultation

M. Alexandre Wisard, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). Je prends la parole au titre de président de la commission pour répondre à M. Hämmerli – vous transmettez, Madame la présidente – et pour le rassurer. Effectivement, je peux confirmer que j'ai pris contact en début de semaine avec M. Pagani pour être sûr qu'il pourra être présent à la prochaine séance de la commission, le mercredi 1^{er} décembre à 20 h 15, et qu'il sera accompagné de ses services et des mandataires – cette fois, nous serons très contents de voir les mandataires...

¹ Proposition, 3173.

² Projet d'arrêté, 3196.

³ Motion, 3197.

J'ajouterai encore que, si le projet d'arrêté radical est renvoyé en commission, les radicaux seront aimablement invités à rejoindre la commission des travaux et des constructions. M. Pagani est attendu en principe à 20 h 15; il faut donc s'attendre à une soirée plus longue que d'habitude et nous pourrions les recevoir, je parle là sous le contrôle des honorables membres de la commission, autour de 21 h ou 21 h 30.

J'invite les uns ou les autres, que ce soit le conseiller administratif, l'administration ou le Parti radical, à être prêts et convaincants, car si les choses ne sont pas claires devant la commission il est évident que celle-ci demandera toute une série d'auditions, qui retarderont d'autant notre travail et qui ne permettront pas à ce parlement de prendre une décision au cours du mois de décembre. Voilà ce que je voulais dire. En tout cas, la commission des travaux et des constructions est prête – chaude et bouillante! – pour travailler sur ce dossier.

M^{me} Annina Pfund (S). Je voudrais juste clarifier la position du groupe socialiste. Nous renverrons le projet d'arrêté du groupe radical ainsi que la proposition PR-835 à la commission des travaux et des constructions. Nous prenons nos responsabilités et nous pensons que la commission sera tout à fait capable de faire un rapport intermédiaire sur le projet d'arrêté. Par contre, concernant la proposition PR-835, en commission, nous prendrons le temps de procéder aux auditions qui nous semblent nécessaires et de bien étudier cette proposition.

M. Georges Queloz (L). Ce soir, nous avons surtout entendu un mélange des genres dans les rôles que jouent certains magistrats. Nous avons entendu un responsable des travaux se préoccuper davantage de la gestion d'un club de hockey sur glace. Nous l'avons aussi entendu nous parler des coûts réels, alors qu'il nous fait sans cesse des propositions qui, au niveau de la facture finale, dépassent de beaucoup ce qui était prévu. En l'occurrence, il sait de quoi il parle! En effet, quand il nous demande 15 millions de francs pour la plaine de Plainpalais et qu'au final on arrive à 40 millions, je comprends qu'il puisse annoncer que la nouvelle patinoire coûtera bien plus que les 55 ou 60 millions devisés! D'ailleurs, certains semblent avoir totalement oublié qu'à la fin des années 1950 et au début des années 1960 on a dépensé 57 millions de francs pour réaliser celle des Vernets.

Les libéraux, comme la plupart des membres de ce Conseil municipal, ont souvent déploré qu'on n'entretienne pas notre patrimoine financier ou administratif – comme l'a relevé M. Tornare. Mais ce soir ce qui nous préoccupe, c'est qu'à plusieurs reprises nous avons demandé au Conseil administratif de présenter un règlement sur les conditions d'attribution de la patinoire, qui est un outil de travail pour un club tel que le Genève-Servette Hockey Club (GSHC).

Je sais que des professionnels, des présidents, des responsables impliqués dans le hockey sur glace nous demandent de ne plus planter un clou aux Vernets et de construire une nouvelle patinoire, en disant que la patinoire des Vernets aura sa raison d'être pour d'autres activités.

Alors, je pose la question au Conseil administratif: où en est-on avec la motion signée par l'ensemble des partis, sur les conditions de mise à disposition des Vernets? Aujourd'hui, nous devons effacer l'ardoise du GSHC pour l'utilisation de la patinoire, alors qu'un club comme celui de Gottéron arrive à payer un loyer de 340 000 francs par année! Il y a là un problème de gestion qui n'échappe pas à notre Conseil. C'est la raison pour laquelle nous sommes préoccupés ce soir et c'est pourquoi nous ne voulons pas aller plus loin que la proposition qui a été faite par l'Entente.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Comme il y a un malaise sur cet objet tant sur la forme que sur le fond, il me semble intéressant de faire un petit point philosophique, car au niveau politique j'ai l'impression que tout s'emmêle.

Sur la forme, en commission, j'ai réagi comme les autres commissaires: j'étais déconcertée. La proposition de M. Pagani de voter ce soir sur le siège plus de 12 millions de francs nous a paru inacceptable. C'est pourquoi, comme l'a dit ma collègue Salika Wenger, nous renverrons la proposition PR-835 directement en commission, ainsi que la motion M-886 et le projet d'arrêté radical PA-117, car il n'y a pas d'urgence.

Il y a plus de deux ans, quand nous avons voté le précédent crédit pour la rénovation de la patinoire, nous avons auditionné le Genève-Servette Hockey Club et le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports – M. Tornare était là. D'après les réponses à nos questions, j'ai souvenir que les rénovations étaient en accord avec ce que souhaitait le club. On a tout fait pour le club. A l'époque, ce dernier ne nous avait pas présenté ses comptes et, malgré tout, la Ville de Genève s'était engagée dans ces travaux.

Aujourd'hui, quand j'entends M. Pagani dire qu'il n'est pas gêné si le club va chercher des sponsors pour payer les joueurs plutôt que les infrastructures, personnellement, cela me choque. Et là on quitte les problématiques de forme pour arriver dans les problématiques de fond. Personnellement, je ne souhaite pas sponsoriser le sport d'élite à tout prix et financer les vainqueurs, car ce ne sont pas les vainqueurs qui m'intéressent le plus, mais le fait de pouvoir pratiquer le sport. On a souvent entendu, il y a deux ans et les années antérieures, qu'il fallait soutenir une équipe qui gagne. Alors est-ce l'unique leitmotiv pour soutenir une équipe sportive? Je ne pense pas, car j'imagine que le salaire du meilleur joueur dépasse de loin le salaire de tous nos magistrats réunis!

Nous renverrons tous ces objets à la commission des travaux et des constructions pour étudier minutieusement ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas, et surtout pour savoir si le GSHC saura se satisfaire des propositions de la Ville et s'il n'a pas encore d'autres prétentions. En effet, il y a deux ans, nous votions une rénovation de la patinoire et, depuis six mois, on nous laisse entendre que la patinoire n'est plus adéquate, qu'il faut en construire une nouvelle... Je veux bien, mais en revanche je refuse un stade de la Praille bis. A gauche toute! n'en veut pas!

Maintenant, sur le fond, on ne peut pas s'occuper uniquement des vainqueurs. J'aimerais vous citer les propos de Michel Serres, philosophe, qui est lui-même sportif. Il dit: «Les médias ne parlent jamais du sport, jamais. Ils ne parlent que des vainqueurs. Or les vainqueurs, c'est un pour dix mille, un pour cent mille pratiquants. Le sport est une pratique humaine où tout le monde perd. Qui en parle, des perdants? Personne. Si on ne parle pas des perdants, on ne parle pas du sport. Je nage, mais le recordman du monde du 100 mètres nage libre, c'est un sur des millions de personnes. Pourtant on ne parle que de lui. Les médias ont le culte du vainqueur. Mais cela ne vous regarde en rien. Moi, cela me rappelle le darwinisme social, cela me rappelle un tout petit peu l'hitlérisme et, de ce point de vue, il y a quelque chose qui me gêne. Que les médias s'intéressent au vainqueur, au fond, cela n'a de sens que si sa performance a valeur d'exemplarité, si elle révolutionne l'activité.»

A propos de la patinoire, on parle donc souvent de vainqueurs, mais il n'y a aucune révolution, on ne parle que de titres, de performances. Je me demande même dans quelle mesure on n'est pas en train d'attendre le GSHC au tournant, au cas où il perdrait... Je pense qu'on a autre chose à faire en politique que de soutenir les gagnants. Il s'agit quand même des deniers publics et je préférerais à ce titre qu'on se préoccupe un peu plus des perdants, comme le dit Michel Serres. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (R). En préambule, je voudrais revenir sur les propos de M. Tornare, car il a dit certaines choses par rapport à mes précédentes interventions qui montrent qu'il ne m'a pas compris ou que je me suis mal exprimé. J'ai dit que rien n'avancait par rapport à la nouvelle patinoire et M. Tornare m'a rétorqué – Monsieur Tornare, dites-moi si je me trompe – qu'il a beaucoup fait pour la mise à disposition d'une nouvelle patinoire provisoire et qu'il a aidé à augmenter la surface de glace à Genève. C'est vrai, Monsieur Tornare, je vous l'accorde, depuis que vous êtes magistrat en charge des sports, vous avez beaucoup fait, vous avez augmenté le nombre de patinoires pour le grand public, comme aux Bastions...

Mais ce dont je parlais, c'est bien de la nouvelle patinoire à destination du hockey professionnel. Pour cela, vous le dites vous-même, Monsieur Tornare, il

n'y a pas encore de groupe de travail constitué. C'est précisément l'inquiétude que j'ai et que j'estime légitime, vu qu'il n'y a ni groupes de travail en l'état, ni crédits d'étude, ni rien de concret. Je ne vois rien venir en termes de nouvelle patinoire et je dis qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras! Comme saint Thomas, je ne crois que ce que je vois! J'espère donc que vous me direz tout à l'heure s'il y a quelque chose dans le pipe-line, Monsieur Tornare.

M. Pagani nous a fait une logorrhée verbale sur les *sky boxes* et nous a expliqué qu'une nouvelle patinoire coûterait 120 millions de francs. J'ai une proposition à vous faire, Monsieur Pagani: on pourrait appeler la nouvelle patinoire la «Hans Erni Arena», vu qu'à chaque séance vous venez avec le dossier Hans Erni, en nous promettant à chaque fois des sponsors fantômes, alors qu'au final c'est le Conseil municipal qui doit payer. Avec la patinoire, nous pourrions faire ce que vous faites avec la fresque Hans Erni, Monsieur Pagani. Vous demandez au GSHC de faire ce que vous-même ne faites pas pour vos propres dossiers! Vous reprochez au GSHC de ne pas chercher des sponsors pour l'aider à aménager des infrastructures, mais c'est totalement antinomique avec ce que vous disiez précédemment.

Le rôle de la collectivité – nous sommes tous d'accord – est de mettre à disposition des infrastructures fonctionnelles pour le club, charge ensuite au club de les gérer et de trouver des sponsors. Alors, venir dire que le club devrait trouver des sponsors pour les infrastructures, c'est simplement se défaire de ses responsabilités. Monsieur Pagani, le déficit structurel que vit le club a pour cause première l'absence d'infrastructures adéquates. Vous nous dites que vous n'allez pas l'aider, que vous allez faire les rénovations que vous souhaitez, et que le peu que demande le club, il n'a qu'à le payer lui-même! Mais où va-t-on? Nous parlons ici de 180 000 francs et M. Pagani chipote pour cette somme qui représente 1,5% des 14 millions destinés aux *sky boxes*!

Il m'a également été reproché de ne pas avoir dit que cela mettrait en péril le côté multifonctionnel de la patinoire. Effectivement, Monsieur Pagani, je vous l'accorde, on va empiéter sur 2,5 m de glace. Je ne l'ai peut-être pas dit clairement, mais, pour 2,5 m de glace utilisée deux à trois fois par semaine par le grand public, vous êtes prêt à mettre en péril le GSHC. Il faudrait savoir: si la Ville ne s'occupe que d'infrastructures, elle se doit de rénover la patinoire sans exiger du GSHC qu'il aille chercher des sponsors pour cela. Ou alors, si le GSHC doit trouver des sponsors pour financer les infrastructures, vous pouvez encore moins vous renier en disant que la Ville ne doit pas se préoccuper des déficits structurels du club. C'est tout ou rien! Pour ma part, j'estime que notre responsabilité première est de mettre à disposition une infrastructure digne de ce nom et d'assumer les problèmes qui découlent d'une mauvaise infrastructure.

M. Pagani nous a aussi dit que des concerts seraient organisés à la patinoire, en parlant notamment de Patricia Kaas. Donc, si je comprends bien, du

public sera sur la glace, en contact avec l'ammoniaque... Pourtant, tout à l'heure, M. Pagani s'inquiétait que des tribunes soient posées sur la glace, en disant que l'ammoniaque, c'était dangereux. Alors, Monsieur Pagani, est-ce que cette patinoire met en danger les joueurs vu que l'ammoniaque est toxique? Allez jusqu'au bout de votre pensée: soit c'est dangereux et on ferme la patinoire, soit cela ne l'est pas et on peut légitimement empiéter sur 2,5 m de glace pour quelques années, en attendant la construction d'une nouvelle patinoire.

Pour conclure, je demande formellement à M. Tornare si le délai du 1^{er} septembre 2015 pourra être tenu. Si oui, comment? Si non, pourquoi? Encore une fois, ce projet d'arrêté de 180 000 francs destiné à poser une tribune provisoire pourrait être renvoyé en commission, mais cela n'apportera pas grand-chose de plus: le club dira qu'il est pour, M. Pagani dira qu'il est contre, et cela retardera encore la mise à disposition de cette infrastructure. Personne ne peut contester que le club a besoin de cette tribune provisoire. S'agissant des *sky boxes*, nous aurons tout le temps nécessaire pour l'analyser en profondeur en commission.

M. Julius Kubik (UDC). Nous parlons ici de quelque chose d'important, mais je pense qu'on déraile! Primo, les problèmes existent et il faut trouver des solutions. Mais, pour trouver des solutions, il ne s'agit pas de détruire ce qui existe ou de tout remettre à zéro, cela n'est pas possible. Il faut faire une étude complète de la situation actuelle et, si nécessaire, ajouter de l'argent mais avec certaines conditions. Sinon, il faut remercier le club et lui dire de faire cela comme il veut!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, je me lève ce soir pour la troisième fois sur cet objet. En premier lieu, s'agissant de l'entretien, je rappellerai à celles et ceux qui ont peu de mémoire qu'au tournant des années 1960-1970 des arrêtés fédéraux contre la surchauffe empêchaient les collectivités de construire des écoles, de construire des routes, d'entretenir leurs biens-fonds. Cela, c'est la réalité. Je suis navré pour vous, Mesdames et Messieurs, mais quand on parle de certaines choses il faut tout dire!

En deuxième lieu, à l'adresse du club du Genève-Servette, puisque nous en sommes aux citations philosophiques, permettez-moi de dire: «A cheval offert on ne regarde pas la couleur de la bride!»

J'en viens au troisième point, le plus important, pour lequel je me suis levé. Notre groupe a entendu M. Pagani déclarer qu'il avait obtenu une participation de 100 000 francs des Services industriels de Genève (SIG). Il est évident que nous ne sommes pas idiots et que nous ne voterons donc pas sur le siège l'arrêté de nos collègues radicaux. Nous le renverrons en commission, comme la proposition PR-835 du Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne pensais pas intervenir, mais les propos de Jacques Hämmerli me poussent à le faire. Il dit que M. Pagani nous a assurés avoir trouvé 100 000 francs de la part des Services industriels de Genève. M. Pagani aurait trouvé des solutions, tout serait sous clé, il n'y aurait pas besoin de réfléchir à tout cela... Là, je rappelle que M. Pagani a fait la même chose pour l'achèvement de la fameuse fresque de Hans Erni que nous sommes en train d'étudier: il a utilisé le même argument et on s'aperçoit qu'à la fin du compte on n'a plus aucune assurance, plus de fonds, plus personne!

Mesdames et Messieurs, il faut voter ce soir le projet d'arrêté proposé par Simon Brandt de 180 000 francs, qui est une proposition minimaliste par rapport aux 14 millions de francs qu'on nous propose de voter, à moins que vous ne vouliez vous engouffrer dans une nouvelle patinoire... Tout à l'heure, on nous a demandé de voter le maximum pour celle des Vernets, ensuite, on nous a parlé de 80 millions, de 100 millions... Mesdames et Messieurs, certains partis dans cette enceinte restent souvent dans le conceptuel. Quant à nous, nous le répétons: un sou est un sou et, en l'occurrence, c'est le sou du contribuable. Nous refusons que cet argent soit engagé n'importe comment. Nous exigeons qu'une étude soit faite et cette étude, si vous acceptez le projet d'arrêté de M. Brandt, nous pourrions la faire sérieusement. Nous pourrions redimensionner les travaux et, pour ceux qui veulent une nouvelle patinoire, nous pourrions la leur offrir en ayant économisé sur celle des Vernets. C'est de cette façon qu'il faut voir les choses. C'est ainsi que nous concevons une saine gestion, soucieuse d'affecter les sous là où ils doivent l'être.

M. Simon Brandt (R). Je reprends brièvement la parole. Monsieur Pagani, je vous pose la question formellement: garantissez-vous que les Services industriels de Genève financeront cette construction? Je vous demande de vous engager maintenant et si vous le faites nous pourrions retirer le projet d'arrêté. Pour ma part, j'ai pris la peine de passer quelques coups de téléphone durant la pause et je crois que vous vous êtes un peu avancé... Garantissez-vous que ce subventionnement par les Services industriels de Genève aura lieu?

Si M. Pagani ne répond pas à cette question, j'en tirerai les conclusions qui s'imposent, mais je trouve assez triste de voir le magistrat se réfugier derrière des promesses en l'air pour faire capoter un projet auquel il a toujours été défavorable! Monsieur Pagani, vous m'écoutez? Je vous le redemande: garantissez-vous que les SIG subventionneront cette construction? Je vous remercie par avance de prendre la parole pour répondre, si vous êtes aussi sûr de vous.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Je voudrais juste dire qu'on n'a pas besoin d'interpeller le magistrat comme cela! On doit s'adresser à la présidente... (*Exclamations.*)

M. Rémy Burri (R). Je déplore le silence de M. Pagani qui a le toupet d'essayer de nous faire voter 14 millions de francs sur le siège et qui ne daigne pas répondre aux questions posées par M. Simon Brandt. Je trouve cela déplorable!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je réponds plus calmement, plus sereinement, car je me suis peut-être mal fait comprendre. Monsieur Brandt, je vous remercie d'avoir reconnu que, depuis trois ans et demi, nous avons, mon département et le Service des sports, proposé à la population beaucoup plus d'installations sportives. Mais ce n'est pas ce que je voulais souligner. En fait, nous, Conseil d'Etat et Conseil administratif, avons demandé à la fin juin, lors de notre conférence de presse, qu'on fasse une analyse des besoins en glace pour l'ensemble du canton, pas uniquement pour la ville de Genève. Depuis une année, nous avons également abordé cette problématique au sein de la Délégation sportive intercommunale, avec nos collègues du Grand-Saconnex, de Carouge, de Plan-les-Ouates, d'Onex et Lancy, et cela fonctionne bien. Maintenant, il s'agit de formaliser ce travail d'exploration concernant les besoins en glace. Nous allons le faire rapidement.

Cela dit, Monsieur Brandt, il ne faut quand même pas exagérer... (*Remarque.*) Je ne dis pas que vous exagérez, mais cette résolution morale, en quelque sorte, qu'ont prise les exécutifs de la Ville et du Canton pour une nouvelle patinoire date de fin juin. En juillet et août, ce sont les vacances politiques, peut-être pas pour tous les magistrats, mais en tout cas pour le Grand Conseil et le Conseil municipal, et nous ne sommes qu'à la mi-novembre. Le groupe de travail va se mettre en place. Je veux venir devant vous en ayant l'accord de mes collègues et un projet solide. Evidemment, nous travaillerons avec le responsable des travaux en Ville, Rémy Pagani, et le responsable des travaux du Canton, Mark Muller.

Vous savez que, ces derniers temps, des projets peu sérieux ont été mis sur la table, relayés par la presse, comme celui de la patinoire à l'Arena. Le conseiller d'Etat qui avait proposé cela était le seul de son avis et a dû retirer ce projet, parce qu'une patinoire à l'Arena n'aurait pas pu être utilisée au mois de mars, alors que c'est le mois stratégique en matière de hockey... (*Remarque.*) S'agissant de la date du 1^{er} septembre 2015, je ne peux pas m'avancer. Nous ferons tout pour venir avec un projet sérieux. Mais vous devez comprendre que ce ne sera pas uniquement une patinoire, mais un grand complexe sportif qui puisse être rentable, comme cela a été fait dans d'autres villes en Suisse, en Allemagne, au Québec, au Canada ou dans les pays scandinaves. C'est pourquoi vous ne pouvez pas me demander de vous proposer, en trois mois, un projet pour une future patinoire, alors que vous demandez le temps de la réflexion pour les *sky boxes*. Il est quand même plus facile de proposer des *sky boxes* qu'une nouvelle patinoire...

(Remarque de M. Brandt.) Je ne parle pas de vous, Simon Brandt, mais de ceux que nous avons entendus tout à l'heure.

Quant aux réflexions philosophiques que j'ai entendues, je dirai que j'ai été prof de philo et que j'aime beaucoup Michel Serres. Je l'écoute le samedi soir sur France Inter ou France Info. Mais, chère Madame la conseillère municipale, Michel Serres a aussi écrit de très belles choses sur le sport, sur son exemplarité pour les enfants et les ados. Les jeunes ont besoin d'exemples, même si je sais qu'il y a aussi des contre-exemples en sport. Je vous renvoie à un écrivain que j'ai bien connu et qui vient de disparaître: je parle de Georges Haldas, qui a beaucoup écrit sur le football et qui aimait bien le hockey. L'esthétique dans le domaine sportif est aussi important, et les vainqueurs peuvent canaliser l'admiration du public.

Mesdames et Messieurs, dans cette ville, il y a une identification d'une grande partie du public avec cette équipe qui s'appelle le Genève-Servette HC. Si des femmes et des hommes politiques ne comprennent pas cela, alors je ne comprends plus rien à la politique!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai été interpellé par M. Brandt, mais je ne répondrai plus à ses questions, car il a la manie dangereuse et détestable de travestir la réalité. Il a affirmé, par exemple, que je mettais en doute la sécurité des loges provisoires tubulaires à cause de l'ammoniaque, alors que ce n'est pas moi qui ai affirmé cela, mais mon collègue Manuel Tornare. Et je pourrais prendre de nombreux autres exemples.

Je suis honnête dans le débat politique, en tout cas j'essaie de l'être... *(Rires.)* Vous riez, toujours est-il que c'est la réalité et que j'essaie de partir des faits, parce que c'est ainsi qu'on arrive à transformer la réalité et à l'améliorer pour les gens qui nous ont confié nos responsabilités. Et si certains continuent à travestir la réalité, comme le fait M. Brandt, je ne leur répondrai pas!

Cela étant, j'en reviens au fond. Mon rôle était de vous proposer un crédit d'étude pour étudier les quatre propositions auxquelles vous sembleriez, en juin, acquiescer à une large majorité, c'est-à-dire des loges en haut de la grande tribune, un nouveau restaurant du côté Voirie, l'agrandissement de la zone *lounge*, ainsi que la rénovation des vestiaires. Or le tout, malheureusement, ne coûte pas 9 millions de francs, mais 14 millions.

A ce stade-là, j'estime avoir rempli mon contrat. La proposition est déposée devant votre Conseil municipal et c'est à vous de prendre vos responsabilités. Je vous indique simplement que si votre décision n'intervient pas avant la fin de l'année, il sera impossible de commander les travaux et de les commencer en avril, à la fin des play-off, en vue de les achever à la fin septembre, voire à la mi-octobre.

La responsabilité tant au niveau des investissements que des délais vous appartient. Je prendrai acte de votre décision et je prendrai comme il se doit, en temps voulu, les dispositions claires et précises pour mettre en œuvre votre choix politique.

M. Simon Brandt (R). La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de regarder un épisode des *Simpson*. Mesdames et Messieurs, je pense que vous connaissez tous cette série télévisée. L'épisode commençait de la manière suivante: M. Burns, le milliardaire propriétaire de la centrale, faisait un discours à ses employés sur le lieu de travail et leur disait: «J'ai quelques informations à vous donner au sujet du pique-nique annuel de l'entreprise. Il aura lieu ici, la seule activité sera le travail, il n'y aura pas de nourriture. Ah, au fait, le pique-nique est annulé!» C'est exactement ce que M. Pagani vient de nous faire maintenant. Il cache sa pensée véritable.

Ce que vous ne supportez pas, Monsieur Pagani, c'est qu'on vous mette face à la réalité. Je n'ai pas travesti la vérité, j'ai répété ce que vous aviez dit précédemment sur les SIG, et vous savez comme moi ce que vous avez dit. Vous vous êtes trop avancé et vous êtes tellement gêné pour répondre que vous vous cachez derrière des propos soi-disant mensongers de ma part. Mais les gens jugeront, Monsieur Pagani!

Dans ce dossier, je ne sais pas si vous êtes honnête jusqu'au bout, moi je le suis, je crois à ce que je fais. On peut me reprocher beaucoup de choses, mais en tout cas le fait est que je me bats depuis toujours pour le GSHC. Ce soir, certains disent que, si Genève-Servette perd, ils ne voteront pas: moi je ne tiendrai pas ce discours. Que Genève-Servette gagne ou perde, je serai toujours là pour le défendre, au contraire de certains!

Puisque M. Lathion prendra la parole après moi, je lui transmets ma question pour qu'il vous la pose, Monsieur Pagani. Vu que M. Lathion ne vous a pas manqué de respect, je suis certain que, en tant qu'homme poli qui assume ses responsabilités, vous lui répondrez...

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, je vous rappelle qu'il faut vous adresser à la présidente. Monsieur Lathion, vous avez la parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, vous savez ce qui arrive au messenger de mauvaises nouvelles: bien souvent, on le tue... Effectivement, je ne peux que regretter que M. Pagani n'ait pas répondu à M. Brandt, mais cela le regarde.

Pour ce qui est du Parti démocrate-chrétien, nous avons entendu les leçons de littérature de Manuel Tornare, qui a des lettres et qui aurait fait un excellent ministre de la culture. Hélas, ce n'est pas le cas, il s'occupe du sport. Alors, il le fait comme il le peut, mais en tout cas avec beaucoup d'engagement. Puis, il y a le retranchement de M. Pagani, qui est un homme bien «sympathique», mais qui ne répondra plus aux questions de M. Brandt. Nous sommes là dans une caricature de débat, il faut bien le dire.

J'en appelle donc au bon sens: les 180 000 francs visant à créer 200 places supplémentaires, qui vont procurer 1 million de francs par année au club, sont une proposition que nous devons de toute façon voter en commission des travaux et des constructions. Ce soir, nous avons la possibilité de la voter sur le siège, si vous l'acceptez. C'est une proposition raisonnable, une proposition minimaliste qui répond aux besoins du club et qui va dans le sens de la réalité. Comme vous le savez, les 5 millions de francs supplémentaires qui s'ajoutent aux 9 millions de francs de base sont un problème que nous devons aborder avec sérieux en commission des travaux et des constructions. Alors, Mesdames et Messieurs, revenons à la raison et votons ces 180 000 francs!

Monsieur Pagani, j'ai cru comprendre que vous n'aviez pas l'assurance que les SIG participeront. Ma foi, sachez le reconnaître! Au lieu de vous retrancher derrière votre position, faites un pas en faveur de ce projet d'arrêté et on aura gagné! Quand je dis «on», je parle du peuple, de la population de la ville de Genève. Essayons d'être lucides, allons dans ce sens et nous ferons gagner Genève!

M. Rémy Burri (R). Je pose brièvement une question à M. Pagani, question déjà posée par M. Brandt. Monsieur Pagani, avez-vous, oui ou non, la promesse ferme et formelle des SIG qu'ils mettront 100 000 francs pour ce projet? Je pense qu'il est important que vous preniez la peine de répondre. Vous avez entendu tout à l'heure le groupe de l'Union démocratique du centre dire qu'il croyait à cette promesse des 100 000 francs. Il est donc important que vous vous exprimiez, afin que certains puissent éventuellement changer leur décision. Merci, Monsieur Pagani, pour votre honnêteté!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, d'une part, je constate que M. Simon Brandt a admis qu'il m'avait manqué de respect. D'autre part, Monsieur Burri, je répondrai à votre question en commission! (*Brouhaha.*)

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-117 est acceptée par 51 oui contre 16 non.

Mise aux voix, sa discussion immédiate est refusée par 40 non contre 31 oui.

Proposition: désacidification de documents dans les Bibliothèques de Genève et des CJB

La présidente. Mesdames et Messieurs, les boutons de vote au bureau ne fonctionnent plus, pas plus que mon micro. Les membres du bureau n'ont pas pu participer aux deux derniers votes... (*Brouhaha.*)

Je descends donc d'un étage pour que vous puissiez m'entendre... (*La présidente descend de l'estrade et prend place sur le banc de la maire.*) Bien, nous poursuivons...

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté PA-117 à la commission des travaux et des constructions est accepté sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition PR-835 et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés sans opposition (66 oui et 5 abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion M-886 et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés sans opposition (44 oui et 7 abstentions).

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, les conditions pour pouvoir fonctionner normalement ne sont pas réunies et cela me dérange. Regardez ce qu'il en est: une partie des membres du bureau ne peuvent pas voter, tout à l'heure le bouton de vote de M. Buemi était bloqué... On ne peut pas continuer comme cela, Madame la présidente! Il faut régler ce problème technique.

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, quand nous n'avions pas de vote électronique, nous nous en sortions très bien aussi. Je suggère donc que nous continuions d'avancer. Celles et ceux qui souhaitent interrompre la séance peuvent déposer une motion d'ordre...

4. Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600 000 francs destiné à la désacidification d'ensembles patrimoniaux de la Bibliothèque de Genève et de la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-836).

Préambule

Au XIX^e siècle, l'imprimerie passe du stade artisanal au stade industriel. Cette transition permet un développement exceptionnel de la communication écrite,

Proposition: désacidification de documents dans les Bibliothèques de Genève et des CJB

avec ses grandes implications sociales, culturelles, scientifiques. Pour répondre aux besoins de l'imprimerie, la production de papier augmente et les nouveaux procédés de fabrication font intervenir diverses matières – dont le bois – qui, par des réactions chimiques complexes s'étendant sur des dizaines d'années, détruisent insidieusement et irrémédiablement les documents. Le papier porte désormais en lui les éléments de sa propre destruction. En raison de l'acidité qu'il contient, le papier jaunit, devient cassant. Il finit par ne plus être manipulable et tombe en poussière. Ce processus, accéléré par la pollution atmosphérique et l'emploi de certaines encres corrosives, est un élément majeur de la dégradation des collections. D'autres facteurs interviennent: les conditions de conservation, des manipulations inadaptées, l'utilisation de matières agressives dans la reliure, la manière de conserver.

Le patrimoine conservé dans les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève – en particulier à la Bibliothèque de Genève (BGE) et à celle des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) concernées par cette demande – compte parmi les plus riches de Suisse. Dépositaires du patrimoine intellectuel et scientifique genevois depuis plusieurs siècles, ces deux institutions ont constitué des collections exceptionnelles qui rayonnent bien au-delà des frontières genevoises.

Or, une partie de ce patrimoine irremplaçable est menacé. Si le papier ancien à base de chiffons de coton résiste bien, les documents postérieurs à 1850 sur papier industriel se dégradent lentement mais sûrement, comme dans toutes les bibliothèques du monde. Une grande partie des collections des bibliothèques scientifiques genevoises ont pour support du papier acide, donc menacé. Ce problème est connu de longue date. Mais ce n'est qu'en 1962 qu'on a trouvé un collage neutre pour éviter l'acidification du papier. Aujourd'hui, la majorité de la production de l'industrie papetière européenne utilise des colles neutres.

Afin d'accomplir au mieux leur mission de conservation, les bibliothèques de la Ville doivent tout entreprendre pour préserver leurs collections des dangers qui les guettent. Ainsi, elles sont attentives aux conditions climatiques de leurs magasins, au matériel de conservation, à la reliure, etc. Lorsque des dommages sont déjà avancés, elles doivent se résoudre à des restaurations qui nécessitent des interventions parfois très coûteuses. C'est pourquoi elles cherchent à prendre toutes les mesures préventives pour que leurs fonds restent dans le meilleur état possible le plus longtemps possible.

Cependant, une question se pose: à l'heure de la numérisation est-il encore utile de se préoccuper de conserver des documents sur papier? La numérisation ne rend-elle pas caduque un tel traitement? Cette technologie est un moyen nouveau qui ouvre de grandes possibilités à la recherche et qui évite les manipulations inutiles des documents originaux. Elle constitue un excellent moyen de substitution pour protéger ceux-ci des dommages mécaniques.

Proposition: désacidification de documents dans les Bibliothèques de Genève et des CJB

Mais si les supports numériques offrent de grandes facilités aux utilisateurs, ils ne sont pas sans poser des problèmes. Leur conservation n'est assurée que dans un environnement technologique précis, très mouvant, donc aléatoire. Pour ce qui concerne la fiabilité des informations, ils peuvent faire l'objet de manipulation nécessitant le retour à l'original. Enfin, dans le contexte du patrimoine, il est essentiel qu'une bibliothèque telle que la BGE conserve les originaux des documents papiers de sa région. Elle en a la mission fondamentale et la responsabilité. C'est d'ailleurs une de ses raisons d'être. Conserver les originaux en bon état et dans de bonnes conditions, c'est assurer aux générations futures la possibilité d'exploiter encore les objets par tous les moyens actuels (expositions, bibliographie matérielle, examen de la qualité du papier, des techniques graphiques, de la reliure, etc.) et futurs.

La bibliothèque des CJB est l'une des trois plus importantes au monde dans son domaine; elle a quant à elle le devoir, envers la communauté scientifique internationale, de conserver ses collections sur papier dans le meilleur état possible pour les besoins de la recherche en botanique. Cette conservation rend aussi hommage au soutien des Genevois à la «Mecque de la botanique» et à son esprit universel initié dès le XIX^e siècle par plusieurs générations de botanistes comme les Candolle, Edmond Boissier et John Briquet.-

Exposé des motifs

La sensibilité à cette problématique s'est particulièrement développée ces dernières années. En effet, jusque dans les années septante, il était difficile de prendre conscience de la situation vu le manque de connaissances scientifiques. Voici plusieurs années, un traitement a émergé, la désacidification.

La désacidification

De nombreuses recherches ont été nécessaires pour développer un procédé de désacidification de masse efficace et respectueux de l'environnement. A travers deux de ses institutions patrimoniales, la Bibliothèque nationale suisse et les Archives fédérales, la Confédération helvétique s'est beaucoup impliquée dans le domaine et a joué un rôle de pionnier. Elle a choisi un procédé particulièrement actif et ménageant l'environnement. Son choix fait école et sert aujourd'hui de référence.

Les documents – livres, boîtes, photographies, manuscrits, etc. – sont intégralement imprégnés d'un liquide spécial non aqueux qui charge le papier d'une réserve alcaline lui permettant de ralentir nettement le processus d'acidification. Il s'agit de l'un des procédés de désacidification de masse les plus efficaces au monde; il permet de prolonger la durée de vie des documents d'un facteur quatre

Proposition: désacidification de documents dans les Bibliothèques de Genève
et des CJB

au moins. Chaque année, la Bibliothèque nationale suisse et les Archives fédérales désacidifient 40 tonnes de documents, soit environ 1 km linéaire.

Ces deux institutions utilisatrices sont pleinement satisfaites des résultats et nous pouvons compter sur leur expérience; les instructions quant au choix des documents à désacidifier et aux précautions à prendre ont été bien établies et formulées, et les équipes scientifiques ont pu constater les effets physico-chimiques favorables de ce traitement sur les documents désacidifiés.

Les documents à désacidifier

Il va de soi que devant la masse à traiter et le coût élevé du procédé, seul un choix restreint de documents doit être soumis à la désacidification. Différents critères ont permis de sélectionner des fonds à traiter en priorité (valeur patrimoniale, état actuel des documents, prévisions de la dégradation future, etc.). Par ailleurs, une vaste étude des collections a permis d'établir un diagnostic général de l'état des collections, notamment du point de vue de l'état du papier.

A la BGE, la presse genevoise constitue le corpus à désacidifier en urgence. Une grande partie des journaux genevois des XIX^e et XX^e siècles n'existent en effet plus qu'en un seul exemplaire. D'autre part, en raison des coûts engendrés, la Bibliothèque nationale suisse – qui en possède parfois un exemplaire – n'a pas prévu de traiter à court terme ceux qu'elle possède.

La bibliothèque des CJB privilégie le traitement des archives de la correspondance scientifique, composées de pièces uniques, et une sélection d'imprimés dont la fragilité du papier est la plus criante (notamment des périodiques russes pour la période 1850-1970).

Pour ce premier envoi, les bibliothèques ont volontairement décidé de se limiter à quelques séries bien définies et urgentes pour permettre d'intervenir non seulement sur ce patrimoine mais également préparer d'autres opérations plus ambitieuses.

Nous devons cependant rester conscients qu'il faut restreindre ce traitement aux documents incontournables.

La mise en œuvre

Une fois les fonds à désacidifier identifiés, une logistique complexe se met en place qui englobe la préparation du fonds, l'établissement de listes de contrôle et de suivi, l'emballage, le transport, puis, au retour des documents, le déballage, le contrôle qualité, la mise en place en magasins et la remise à disposition des documents au public. Chaque document traité est documenté dans la base de données des bibliothèques romandes (RERO).

Proposition: désacidification de documents dans les Bibliothèques de Genève
et des CJB

Dans les deux institutions, ces opérations sont effectuées par le personnel en place mis à part le transport qui devra être pris en charge par l'entreprise choisie. En effet, cette opération est lourde. Ces documents sont fragiles et doivent être manipulés avec soin par des spécialistes; ils ont une valeur patrimoniale extrêmement importante et les meilleures conditions de sécurité doivent leur être assurées.

Conclusion

La prévention

Ce traitement de désacidification garantit que les générations futures pourront elles aussi consulter et utiliser les documents sous leur forme originale. Cette opération s'inscrit dans l'objectif général des bibliothèques d'améliorer la conservation du patrimoine dont elles sont dépositaires.

Il faut cependant noter qu'il s'agit là d'une première étape visant à tester la mise en place d'une politique de désacidification à la Ville de Genève et à évaluer ses implications tant sur le plan organisationnel que scientifique. D'autres demandes de crédit seront nécessaires pour répondre aux importants besoins des bibliothèques patrimoniales de la Ville de Genève.

Parallèlement à cette opération de désacidification, les bibliothèques prennent des mesures visant à améliorer les conditions générales de préservation des collections. Le meilleur moyen de garantir leur conservation consiste à prendre des mesures préventives comme la maîtrise et l'amélioration des conditions de stockage ou des opérations de reconditionnement des collections. La qualité générale des locaux disponibles est un facteur déterminant pour la conservation d'un patrimoine.

Programme et ressources nécessaires

<i>Fonds</i>	<i>Mètres linéaires</i>	<i>Coût TTC en francs</i>
BGE Rc folio (soit 17 titres)	140	environ 260 000
BGE Rc quarto (soit 6 titres)	27	environ 40 000
BGE Rc octavo (soit 7 titres)	120	environ 100 000
CJB archives correspondance	150	environ 80 000
CJB imprimés octavo	130	environ 120 000

N.B.: Pour la BGE, la liste des journaux concernés en premier chef a été établie, mais elle pourrait être légèrement modifiée en fonction du poids définitif des charges traitées.

Total TTC

600 000

Proposition: désacidification de documents dans les Bibliothèques de Genève et des CJB

Les coûts mentionnés ci-dessus sont calculés sur la base suivante:

ouvrages de format:

- folio: environ 1900 francs le mètre linéaire;
- 4°: environ 1500 francs le mètre linéaire;
- 8°: environ 900 francs le mètre linéaire

(la baisse du coût s'explique par le moindre poids des livres de petits formats).

La totalité des 600 000 francs concernera des mandats à des tiers. Un appel d'offres public sera réalisé.

Délai des travaux

Le début des travaux est prévu dès l'obtention du crédit et après l'échéance du délai référendaire.

La planification prévoit le déroulement de ces travaux sur les années 2011-2012. La disponibilité de l'entreprise choisie devra également être prise en compte.

Budget

Le budget comprend le transport, l'analyse au niveau du matériel d'essai, le traitement (désacidification et reconditionnement) et l'établissement des certificats de contrôle.

Plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet est inscrit au 6^e PFI, sous le numéro 041.022.08 qui prévoit un dépôt du crédit de 600 000 francs auprès du Conseil municipal en 2010 et les dépenses entre 2011 et 2014.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 131 010 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire est la Bibliothèque de Genève. Les services bénéficiaires sont la Bibliothèque de Genève et les Conservatoire et Jardin botaniques.

Proposition: désacidification de documents dans les Bibliothèques de Genève
et des CJB

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 600 000 francs destiné à la réalisation de la désacidification d'ensembles patrimoniaux de la Bibliothèque de Genève et de la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

La proposition est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

5. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total de 8 621 840 francs destinés à assurer le financement du 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 ainsi que trois opérations de numérisation par des tiers (PR-837).

1. Introduction

L'organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l'information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l'administration municipale vers les systèmes d'information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaboratrices et collaborateurs utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, ils sont 3000, les trois quarts du personnel de la Ville de Genève. Les technologies de l'information et de la communication sont également omniprésentes — directement ou indirectement — dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions des sapeurs-pompiers. Il n'y a en cela rien d'extraordinaire: le monde qui nous entoure évolue dans ce sens.

Le présent plan biennal vise à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures d'information et de communication de la Ville de Genève, et à financer les projets prioritaires de l'administration municipale en matière de systèmes d'information et de communication.

Il est complété par une demande de financement de l'équipement informatique du Conseil administratif pour la législature 2011-2015 et de trois opérations de numérisation qui seront réalisées par des tiers, pour les registres de l'état civil, les dossiers du personnel et un projet pilote de la Bibliothèque de Genève, dans le cadre de Genevensia.

1.1 Plan financier d'investissement

1.1.1 Passage à un rythme biennal

Dès 1995, les projets en matière de systèmes d'information et de communication ont été financés par les plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc (par exemple pour financer le système de gestion financier).

Le concept de PIQ était historiquement corrélé à l'ancien plan financier quadriennal (PFQ) – l'ancêtre du plan financier d'investissement (PFI) – et n'a donc plus lieu d'être. Par ailleurs, un plan directeur quadriennal, déposé chaque année

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

n'a guère de sens et prête à confusion. Enfin, le domaine des technologies de l'information et de communication évoluant très rapidement, une planification stratégique sur quatre ans est inadaptée et doit être actualisée plus fréquemment.

Pour ces raisons, depuis 2009 et le 5^e PFI, le Conseil administratif a décidé de synchroniser le plan directeur et le dépôt du crédit sur un même rythme, biennal.

Le 1^{er} plan biennal a été déposé par le Conseil administratif le 25 mars 2009 (au sein de la proposition PR-698), pour être voté par le Conseil municipal le 1^{er} décembre de cette même année. La présente proposition de crédit correspond donc au 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

1.2 *Références au PFI*

En 2008, le Conseil administratif a pris la décision de ramener de 4 millions à 3,6 millions de francs l'enveloppe annuelle prévue au PFI pour le plan (quadrienal puis biennal) des systèmes d'information et de communication.

La présente proposition de crédit a pour objectif de financer:

- le 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (ci-après: 2^e PSIC);
- l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2011-2015;
- trois opérations de numérisation — pour les registres de l'état civil, les dossiers du personnel ainsi que pour un pilote dans le cadre du projet Genevensia de la Bibliothèque de Genève.

Dans ce cadre, le 6^e PFI prévoit:

- 7,2 millions de francs pour le 2^e PSIC (référence: 111.030.24; année planifiée de dépôt de la proposition de crédit: 2010);
- 700 000 francs pour le système d'information et l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 (référence: 111.030.25; année planifiée de dépôt de la proposition de crédit: 2010);
- 500 000 francs pour Genevensia: bibliothèque numérique pour Genève (référence: 041.031.0025; année planifiée de dépôt de la proposition de crédit: 2010).

Les deux autres opérations de numérisation – pour les registres de l'état civil et les dossiers du personnel – ne figurent pas au PFI.

Le cas échéant, des demandes de crédit complémentaires seront déposées pour le système d'information du Conseil municipal, en fonction de l'évolution des besoins et dans les limites du montant de 700 000 francs prévu au PFI pour la législature 2011-2015.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

1.3 *Processus d'élaboration de la proposition de crédit*

Conformément à la procédure mise en œuvre par le Conseil administratif dès 1995, une première version de la présente proposition de crédit a été élaborée par la DSIC, sur la base des besoins à sa connaissance et des demandes adressées par les services. Cette version a ensuite été présentée au groupe SIC (Systèmes d'information et de communication), l'organe de gouvernance des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. Bien que chaque département soit représenté dans ce groupe, les réflexions du groupe SIC sont transversales, sans barrière organique. La proposition est ensuite examinée par le Comité de direction de l'administration municipale (CODIR), puis par le Conseil administratif, pour décision.

Formellement, la procédure se déroule comme suit:

- la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) récolte les demandes des services;
- ces demandes sont analysées, financièrement chiffrées et priorisées par la DSIC;
- elles sont présentées au groupe SIC – constitué par décision du Conseil administratif et composé de représentants de l'administration municipale – qui élabore un projet de proposition de crédit conforme au montant prévu au PFI;
- le projet de proposition de crédit est présenté au Comité de direction de l'administration municipale, pour validation;
- le Conseil administratif prend en considération et approuve la proposition de crédit, qu'il dépose au Conseil municipal;
- le Conseil municipal renvoie la proposition à la commission de l'informatique et de la communication (CICO), pour examen et rapport;
- le Conseil municipal vote le crédit, éventuellement amendé.

Les demandes sont adressées par les services et collectées par la DSIC au fil du temps. Le montant des demandes qui n'ont pas été retenues lors du présent exercice s'élève à un total d'un peu moins de 2 millions de francs.

2. **Description des objets**

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en 3 catégories:

1. 2^e plan biennal;
2. équipement du Conseil municipal pour la législature 2011-2015;
3. prestations de numérisation par des tiers.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

2.1 2 ^e plan biennal	7 140 840 francs
2.1.1 <u>Infrastructures</u>	1 584 800 francs
2.1.1.1 Renouvellement, consolidation et extension des serveurs (Réf.: 4555)	512 000 francs

Au 1^{er} août 2010, le parc des serveurs informatiques de l'administration municipale est constitué de 131 machines, disposées en quasi-totalité dans nos deux principaux sites de production. Ces serveurs gèrent l'ensemble des données de l'administration municipale, dont le volume avoisine 70 téraoctets.

La présente demande doit permettre l'acquisition de nouvelles machines, afin d'améliorer la disponibilité et la continuité de service, ainsi que le renouvellement des machines obsolètes. Cet investissement permettra également de garantir l'évolution des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

Les environnements «serveur» sont aujourd'hui en phase de consolidation, avec une forte tendance à la «virtualisation». Cette orientation offre à terme une meilleure réactivité en cas d'incidents, facilite la gestion et le déploiement des serveurs, le tout à un coût maîtrisé. En optimisant le nombre de plateformes physiques, la DSIC vise également à diminuer la consommation d'énergie.

2.1.1.2 Renouvellement et extension du stockage en ligne (Réf.: 4556)	396 000 francs
--	----------------

Le volume des données de la Ville de Genève croît de manière presque exponentielle. De 12 téraoctets au 1^{er} janvier 2006, il atteint désormais environ 70 téraoctets.

Les infrastructures mises en place par la DSIC doivent couvrir tous les besoins de stockage numérique de l'administration municipale. Il s'agit bien sûr des documents (texte, tableurs, etc.), des messageries, des fichiers multimédias (par exemple, les photographies et les vidéos) et des bases de données (par exemple, financières ou géomatiques) produites et gérées par l'administration ainsi que les nombreux et volumineux fichiers issus de la numérisation du patrimoine de la Ville de Genève.

Le présent crédit permettra l'acquisition des infrastructures de stockage pour ces deux prochaines années, aussi bien termes de volume, que de sécurité et de haute disponibilité.

2.1.1.3 Extension et consolidation de l'environnement wi-fi (Réf.: 4557)	122 200 francs
---	----------------

Depuis novembre 2004, la Ville de Genève développe des points d'accès gratuits à Internet, en particulier sur la base de la technologie wi-fi. La première

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

expérience ambitieuse est menée par le Conseil administratif depuis le mois de juin 2005 au parc des Bastions. Fort du soutien du Conseil municipal, le Conseil administratif exprime dans son discours de législature 2007-2011 sa volonté de mettre à la disposition de la population des outils d'information et de communication numériques permettant un accès plus rapide aux services de l'administration, mais aussi aux échanges et à de nouvelles formes de convivialité. La mise en place de points d'accès wi-fi publics et gratuits favorise la compétitivité et l'attractivité de Genève, tout en s'inscrivant dans une vision de démocratisation de l'accès à Internet.

Dès 2007, le wi-fi a été déployé à un rythme soutenu, non seulement dans les lieux publics, mais également dans les locaux de l'administration municipale. Le territoire de la commune jouit désormais d'une bonne couverture (cf. plan sur <http://www.ville-geneve.ch/wifi>), même si un effort doit encore être consenti sur la rive droite.

Pour maintenir la qualité et la continuité du service, une phase de consolidation technique de l'environnement est nécessaire, en particulier pour améliorer la gestion des équipements et des antennes mises en service. Sur les près de 200 équipements aujourd'hui déployés, un tiers est vieillissant et devra être renouvelé dans les deux années à venir.

Si les prestations techniques, câblages et autres petits travaux d'installations sont couverts par les budgets de fonctionnement, la présente demande doit permettre le renouvellement, la consolidation des infrastructures et la poursuite du déploiement de points d'accès sans fil.

2.1.1.4 Evolution des équipements réseau des centres de calcul (Réf.: 4558)

290 000 francs

Le réseau d'une entreprise transporte toutes sortes de données, des plus banales aux plus sensibles. Selon leur volume et leur complexité ainsi que les niveaux de qualité et de sécurité visés, ces données ne doivent pas être mélangées et leur trafic doit être séparé. Cette séparation peut s'effectuer soit de manière physique (les médias de transport, tels que les fibres, doivent être distincts), soit de manière «virtuelle» (dans ce cas, les médias de transport sont communs, mais une division logique est opérée par le biais des protocoles de communication), soit en combinant ces deux manières.

En Ville de Genève, la séparation de ces données tient parfois de la quadrature du cercle. Le réseau de l'administration municipale a la particularité de véhiculer à la fois des données «privées» (c'est-à-dire internes à l'administration) et publiques. D'une part, certaines informations doivent rester très protégées, à l'instar des données financières et comptables ou encore celles concernant le personnel. D'autres, au contraire, doivent aisément être accessibles par le public,

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

comme l'illustrent les efforts consentis en termes de démocratisation de l'accès aux technologies de l'information et de communication – en particulier à Internet, depuis des lieux publics ou les locaux des services. Enfin, dans des cas particulièrement complexes et toujours plus nombreux, le public doit pouvoir accéder depuis l'extérieur du réseau de l'administration municipale à des données sensibles, car par exemple personnelles, stockées sur nos serveurs. C'est notamment le cas des prestations sur le site web de la Ville de Genève.

Les équipements réseau actuels des centres de calcul ne permettent pas de répondre avec suffisamment de flexibilité et de pérennité à ces besoins. La DSIC préconise l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution dédiée, pour consolider de manière efficace et performante les différents types de trafic sur un seul réseau.

2.1.1.5 Migration du service d'annuaire technique

(Réf.: 4559)

156 000 francs

Les produits élaborés par la société Novell ont fait leur apparition en 1988 en Ville de Genève. Ils forment aujourd'hui encore les principales infrastructures de bureautique mises à disposition des employé-e-s de l'administration municipale, offrant notamment des services de gestion de données (serveurs de fichiers), d'impression et d'annuaire technique.

Le service d'annuaire permet l'identification, l'authentification et la gestion des utilisateurs ainsi que de certaines ressources matérielles et logicielles de l'administration municipale. C'est un élément fondamental dans l'administration des infrastructures informatiques et télécoms de la Ville de Genève. Son rôle et son importance ne cessent de croître, en particulier dans le cadre du déploiement de la téléphonie intégrée à l'informatique («Voix sur IP»).

La société Novell n'est malheureusement plus en mesure de donner un gage de pérennité suffisant pour la Ville de Genève. Ses parts de marché ont considérablement diminué. Les produits de Novell, certes toujours performants et fiables, évoluent peu et sont de moins en moins déployés dans les entreprises d'ici et d'ailleurs. Outre la disparition progressive de ressources compétentes en matière de produits Novell en Suisse romande, ceux-ci souffrent d'une intégration souvent peu transparente avec les solutions tierces, ce qui pénalise un grand nombre de projets. La complexité de mise en œuvre, le coût de l'intégration, voir l'impact sur le choix de certaines solutions font qu'il est devenu nécessaire de remplacer le service d'annuaire de l'administration municipale par une solution conforme aux standards du marché, qui puisse également s'interfacer avec les applications existantes et à venir.

La présente demande est la première étape qui marque le début du désengagement des produits de Novell en Ville de Genève. Elle vise l'acquisition, puis la mise en service d'un nouveau service d'annuaire.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

2.1.1.6 Déploiement d'outils collaboratifs (Réf.: 4703) 108 600 francs

La société évolue constamment et un certain nombre d'événements liés au monde numérique y ont fortement contribué. Après l'avènement d'Internet, celui des réseaux sociaux en est certainement un en termes de partage d'information, que ce soit par sa richesse, sa facilité d'utilisation ou son universalité. Ce besoin d'échange trouve son pendant dans le domaine professionnel, et bon nombre d'entreprises les ont déjà adoptés en les implémentant comme outil de travail.

Afin d'en garder la maîtrise, la gestion et l'évolution, il existe des solutions «professionnelles», dont les fonctionnalités sont plus étendues et orientées pour répondre aux besoins de gestion d'une entreprise. Entre la messagerie et les serveurs de fichier, il existe donc de nouveaux outils de communication dits collaboratifs, comme la messagerie instantanée et le partage d'informations à distance, qui permettent aux utilisateurs de créer des communautés de travail, que ce soit pour partager de l'information dans le cadre d'un projet ou d'un service. La mise en œuvre d'une telle solution est un réel besoin, particulièrement pour décloisonner le partage d'information tout en en gardant la maîtrise.

La présente demande vise à acquérir les licences d'utilisation d'outils collaboratifs ainsi que les prestations d'accompagnement pour la conception, le paramétrage et le transfert de compétence de la solution qui sera mise en place.

2.1.2 Sécurité de l'information 670 000 francs

2.1.2.1 Chiffrement des données stockées sur des équipements mobiles (Réf.: 4431) 90 000 francs

Tout le monde a certainement encore présent à l'esprit les bévues à répétition qui se sont produites en 2007 et 2008 au Royaume-Uni, où des données personnelles (état civil, situation familiale, casier judiciaire, données médicales, etc.) concernant plusieurs centaines de milliers de personnes ont été dispersées aux quatre vents dans des circonstances rocambolesques (vol d'un ordinateur portable et pertes successives de disques durs et de clés USB).

Pour prévenir ces incidents, les utilisateurs d'équipements mobiles doivent prendre l'habitude de chiffrer l'information sensible qu'ils transportent. Si l'opération est effectuée avec de bons outils de cryptage, il sera très difficile pour la personne qui met la main ensuite sur d'éventuelles données égarées d'en prendre connaissance.

L'administration municipale a d'ailleurs un dispositif normatif à cet effet. L'article 6, alinéa 1, de la Directive de l'administration municipale relative à l'utilisation des systèmes d'information et de communication du 8 octobre 2003, l'article 6, alinéa 1, prévoit que «le chiffrement (cryptage) de l'information confi-

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

dentielle stockée sur des ressources matérielles qui sortent de l'administration municipale (ordinateurs portables, assistants électroniques, disquettes, etc.) est obligatoire.» Il est néanmoins vraisemblable que cette règle soit peu appliquée, par manque d'outils adéquats et de formation des utilisateurs. Les équipements mobiles se généralisant dans l'administration municipale, il faut prendre sans délai des mesures correctrices.

La présente proposition vise à financer:

- une solution de chiffrement efficace et si possible unique pour les équipements mobiles de tout type;
- l'élaboration du matériel de formation relatif aux bonnes pratiques en matière de sécurité mobile et à l'utilisation des outils de chiffrement.

2.1.2.2 Redéploiement des infrastructures de sécurité

(Réf.: 4560, 4565 et 4569)

283 000 francs

Extension des fonctionnalités du dispositif «proxy»

Le 11^e plan informatique quadriennal (PR-522 du 22 novembre 2006) a vu le vote d'un crédit de 110 000 francs pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un dispositif «proxy» (réf.: 663). Cet équipement complète les fonctions des infrastructures «pare-feu» (en anglais, *firewalls*) de l'administration municipale.

Les technologies en matière de sécurité de l'information ne cessent d'évoluer, en particulier pour s'adapter aux pratiques des pirates. De nouveaux mécanismes d'analyse des flux cryptés, d'éradication (virus, vers et chevaux de Troie) et de gestion des sessions sont venus compléter les fonctionnalités de base des «proxies».

Le présent objet vise à l'acquisition de modules complémentaires au dispositif «proxy» et des prestations nécessaires à leur configuration.

Systèmes de prévention d'intrusion: 1^{re} étape

L'objectif du présent objet est de renforcer la défense du périmètre de l'administration municipale (la «muraille» externe) afin de rehausser le niveau de sécurité des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. Il s'agit de prendre toutes les précautions pour fournir un niveau de protection adéquat au réseau de l'administration municipale ainsi qu'aux prestations mises en ligne sur le nouveau site web de la Ville de Genève, dont le nombre ne peut qu'augmenter dans les mois et années à venir.

Une bonne pratique en termes de sécurité de l'information consiste à aménager des systèmes de prévention (de l'anglais *Intrusion Prevention System*, ou IPS) en périphérie des différentes zones et systèmes à protéger. L'idée est à terme de disposer d'une défense en couches successives afin de garantir que l'impact de

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

la compromission d'un ou de plusieurs niveaux de défense n'induit pas de risque inacceptable pour l'administration municipale.

La présente demande vise à acquérir un système de prévention d'intrusion adapté au périmètre et au profil de trafic de la Ville de Genève. Sa mise en service est planifiée pour fin 2011. Ce système devra vraisemblablement être complété par d'autres, similaires, dans les années à venir, principalement pour des objectifs de redondance.

Détection automatisée des vulnérabilités techniques

Etre capable de se défendre, c'est aussi savoir détecter et analyser ses faiblesses. La complexité des systèmes d'information et de communication ainsi que le nombre élevé de modifications régulières qu'ils subissent, imposent une gestion automatisée des failles de sécurité déjà documentées et annoncées par les constructeurs et les éditeurs.

La présente demande vise à acquérir le matériel nécessaire à la mise en place d'un scanner automatisé de vulnérabilité. L'outil mis en œuvre sera un logiciel libre, très largement répandu sur ce marché. Le déploiement est prévu pour fin 2011 et sera audité dans le cadre du test d'intrusion général qui aura lieu fin 2012 (cf. objet suivant).

2.1.2.3 Evaluation de la sécurité de l'information

(Réf.: 4707, 4708 et 4727)

267 000 francs

Les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève sont en évolution permanente. Au fil du temps, des équipements et applications sont mis en service, puis ajustés ou complétés et, enfin, retirés de la production. Les utilisateurs des systèmes d'information et de communication apparaissent, disparaissent ou voient simplement leur droit d'accès évoluer, au gré de leur évolution dans l'administration municipale et des besoins des services.

Certains changements ou leur accumulation peuvent conduire à une modification notable du niveau de risque perçu, niveau qu'il convient d'apprécier en permanence, puis de vérifier régulièrement par des audits.

La bonne pratique et la stratégie la plus efficace dans ce domaine consistent à mettre en place un programme d'analyse ciblée sous forme de tests d'intrusion «élémentaires», portant sur les changements et les projets majeurs, afin d'établir une évaluation permanente du risque.

La périodicité du présent plan des systèmes d'information et de communication est particulièrement adéquate avec cet exercice, car elle permet d'aligner l'effort financier avec l'évaluation du niveau de risque effectif sur une période de deux ans, ni trop brève, ni trop longue, par rapport à l'évolution des technologies et des agissements des pirates informatiques.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

La présente demande vise donc à obtenir le financement du programme d'évaluation de la sécurité pour une durée de deux ans.

Ces tests d'intrusion élémentaires seront complétés par un test d'intrusion général et un audit du système de management de la sécurité de l'information.

Test d'intrusion

La sécurité de l'information repose sur la mise en place de mesures techniques, opérationnelles et organisationnelles afin d'obtenir l'assurance que le risque résiduel, une fois ces contrôles implémentés, documentés et suivis, demeure acceptable par les dirigeants ou les autorités. La stratégie de sécurité d'une organisation doit constamment s'aligner sur des objectifs associés au niveau de menace, fluctuant dans le temps. *In fine*, il convient de mesurer si les investissements et les efforts consentis apportent bien les résultats escomptés.

Le test d'intrusion est un outil qui permet:

- de déterminer le niveau de résistance des systèmes d'information et de communication à un niveau de menace/attaque déterminé;
- de vérifier l'alignement des mesures techniques, opérationnelles et organisationnelles avec la stratégie de sécurité de l'organisation;
- de vérifier l'efficacité technique des mesures ainsi que leur efficacité afin de remettre en cause si nécessaire leur pertinence;
- d'appréhender un système d'information dans sa globalité, avec la vision d'un pirate informatique, interne ou externe;
- d'évaluer les capacités de surveillance et de réactivité du personnel chargé du suivi opérationnel des plateformes informatiques;
- d'identifier les vulnérabilités exposées au monde externe qu'il convient de corriger.

La présente demande a pour objectif d'obtenir le financement d'un test d'intrusion. Il sera réalisé en 2012 et contribuera à l'ajustement de l'analyse des risques, du programme d'évaluation de la sécurité (cf. objet ci-dessus) et des moyens à mettre en œuvre, en particulier dans le cadre du prochain plan biennal des systèmes d'information et de communication.

Audit du système de management de la sécurité de l'information

La DSIC met en place un système de management de la sécurité de l'information basé sur la norme ISO 27001, très largement utilisée dans les entreprises et les administrations publiques. Dans les grandes lignes, le système de management de la sécurité de l'information recueille l'ensemble des mesures stratégiques, organisationnelles et techniques permettant d'atteindre le niveau de sécurité choisi, puis de l'y maintenir. Un des chapitres de la norme ISO 27001 recommande la mise en œuvre d'une démarche d'audit *externe* afin de valider le respect des contraintes

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

relatives à l'exécution du système de management, mais aussi de vérifier les résultats des démarches d'audit *interne*.

Par ailleurs, dès le second semestre 2011, la DSIC mettra en place un système de management des services, basé cette fois sur la norme ISO 20000 (cf. objet 2.1.4.11 ci-après). Il convient ensuite de vérifier que son utilisation est conforme aux normes, aux bonnes pratiques et aux processus internes.

La présente demande vise à obtenir le financement de ce double audit, qui sera en principe mené en 2012.

2.1.2.4 Etude portant sur une solution d'identification et d'authentification forte (Réf.: 4709)

30 000 francs

Aujourd'hui, de multiples usagers se connectent aux systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève depuis l'extérieur du réseau de l'administration municipale. Parmi eux figurent les internautes et en particulier les citoyen-ne-s genevois, certains prestataires qui doivent pouvoir intervenir sur nos infrastructures en cas de dysfonctionnement ou encore les employé-e-s de l'administration municipale toujours plus nombreux à se connecter à distance pour accéder à leurs applications et documents de travail. Ces acteurs sont donc très divers et leur nombre ne cesse de croître, ce qui ne va pas sans quelques risques supplémentaires en matière de sécurité.

Sur un autre plan, la Ville de Genève doit anticiper une probable révision de la législation fédérale sur les télécommunications, qui exigera une identification stricte des usagers d'Internet, comme c'est d'ores et déjà le cas dans le domaine de la téléphonie mobile (il faut désormais par exemple présenter une carte d'identité pour obtenir une carte à prépaiement). La Ville de Genève est particulièrement concernée, car l'accès aux points d'accès wi-fi publics est en l'état totalement anonyme.

La présente demande a pour objectif de confier un mandat d'étude à un tiers pour établir l'ensemble des enjeux relatifs à la connexion à distance aux systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, évaluer les technologies disponibles en matière d'identification et d'authentification forte et, au final, proposer une stratégie de déploiement cohérente et rationnelle.

2.1.3 Microinformatique

1 950 540 francs

2.1.3.1 Renouvellement et évolution du parc (Réf: 4349)

1 862 000 francs

Le parc microinformatique de l'administration municipale est constitué de 3000 stations de travail (ou ordinateurs «personnels») et 800 imprimantes. Sur la base d'un renouvellement du parc sur 5 ans et une augmentation annuelle du parc de 7%, la présente demande vise à l'acquisition de 1400 stations de travail, sur

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

lesquelles sera installée une nouvelle version des logiciels de bureautique. Ces derniers seront complétés par des logiciels libres présentant des fonctions similaires, dans une perspective de migration en douceur de l'administration municipale dès le second semestre 2011.

En application des principes du développement durable, aucun achat d'imprimante n'est prévu, ou uniquement de manière marginale, par exemple lorsque la fonction du personnel concerné nécessite une confidentialité particulière ou lorsque la disposition des locaux ne permet pas le partage des moyens d'impression. Pour mémoire, l'administration municipale avait en 2005 un ratio de 0,46 moyen d'impression par station de travail. Il est désormais de 0,32, soit environ de 1 moyen d'impression pour 3 ordinateurs. Ce taux est stabilisé depuis 2009. Il inclut les appareils multifonctions (photocopieur, imprimante, scanner et fax), dont la location est financée par budget de fonctionnement (compte 316031).

2.1.3.2 Extension du parc (Réf: 4373, 4485 et 4712) 88 540 francs

La présente proposition vise à compléter le parc microinformatique actuel par de nouvelles acquisitions, afin de répondre à l'évolution des métiers de l'administration municipale. Elle concerne les éléments suivants:

- stations de travail: 29;
- imprimantes: 6;
- matériel et prestations télécoms: 6.

(*Note*: Ces chiffres ont permis l'évaluation du coût du présent objet et sont indicatifs. Les besoins évoluant entre les demandes des services et le vote du crédit, ils seront éventuellement ajustés lors de la réalisation.)

2.1.4 Projets de systèmes d'information et de communication 3 215 820 francs

2.1.4.1 Gérance immobilière municipale (GIM)

Base de données commune des demandeurs-ses
de logements Ville-Etat (Réf.: 4362)

50 000 francs

Le présent projet, baptisé SIDLO, a pour objectif la création d'une base de données commune des demandeurs-ses de logements entre l'Office du logement (Etat de Genève, OLo), les Fondations immobilières de droit public (FIDP, bientôt Fondation Habitat) et la GIM. Pour mémoire, ces trois entités avaient examiné dès juin 2006 la possibilité de partager une base commune des demandeurs-ses de logement, sachant qu'il existe déjà une base partagée entre les FIDP et l'OLO. L'objectif, qui reste d'actualité, était de simplifier les démarches des usagers-ères — l'inscription faite à un endroit vaut pour les trois entités — et, du point de vue de ces dernières, de mutualiser les coûts, qu'ils soient informatiques ou administratifs. Une vérification rapide avait permis à l'époque de montrer qu'environ 30 à 40% des demandeurs-ses de logement sont inscrits «à double».

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

D'un point de vue «métier», l'élaboration d'une base de données commune rationnelle et économique préserve entièrement la possibilité d'une procédure d'attribution spécifique à chacune des entités. Chacune d'elles reste entièrement libre de sa politique d'attribution, même dans l'hypothèse de l'unification de l'indexation des demandes. Du point de vue financier, la Ville de Genève devra uniquement supporter les coûts liés à la reprise de ses données et aux développements spécifiques à ses règles métiers (particularités des règles de gestion).

Compte tenu de l'architecture technique retenue par nos partenaires cantonaux, SIDLO devrait aisément pouvoir être étendu à d'autres partenaires (communes, fondations communales, voire coopératives).

Pour entrer dans SIDLO, les coûts pour la Ville de Genève seront les suivants:

- en termes d'investissement, l'objet de la présente demande: 50 000 francs pour l'intégration des procédures et règles de gestion spécifiques dans SIDLO;
- en terme de fonctionnement: une part, aujourd'hui estimée à 30 000 francs, des 100 000 francs annuels de frais d'exploitation de l'ensemble du système;
- en termes de prestations «métier»: environ 150 000 francs pour récupérer les données actuelles de la GIM et les transférer dans SIDLO (ce budget est de la compétence de la GIM).

2.1.4.2 Application de gestion des subventions (Réf.: 4388) 1 040 000 francs

Au titre des subventions accordées, un montant de l'ordre de 230 millions de francs, alloué à plusieurs centaines de bénéficiaires différents, est inscrit chaque année au budget de la Ville de Genève. La dispersion des informations tant financières qu'administratives relatives à ces subventions limite la transparence, impose de multiples tâches de saisie et de recherche de données, comporte un risque d'erreur élevé et rend tout suivi difficile. Pour toutes ces raisons, la présente demande vise la mise en place d'une application informatique:

- traitant les chapitres 36 «subventions accordées» et 46 «subventions acquises» des budgets et comptes de la Ville de Genève;
- accessible à l'ensemble des services municipaux;
- reprenant de manière automatique les informations financières de SAP sous la forme de tableaux de bord de gestion;
- intégrant l'ensemble des informations administratives concernant les subventions municipales et leurs bénéficiaires;
- permettant de produire de manière aisée diverses listes basées sur des tris multicritères;
- permettant d'intégrer divers documents;
- intégrant l'historique des dossiers traités.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

S'il nécessite un investissement financier et humain important, le système d'information qui sera mis en place dans le cadre de ce projet:

- permettra un traitement cohérent des subventions, en nature et en espèces, pour toute l'administration municipale;
- améliorera la qualité des informations sur les subventionnés et les subventions;
- favorisera l'harmonisation de la présentation des informations quant aux subventionnés et aux subventions;
- centralisera et mettra à disposition toutes les informations pertinentes quant aux subventionnés et aux subventions;
- disposera d'un historique des allocations ou refus de subventions;
- disposera des informations comptables à jour au travers de tableaux de bord spécifiques aux subventions;
- évitera les saisies redondantes des informations;
- évitera la multiplication d'applications informatiques différentes traitant du même objet;
- évitera la multiplication des dossiers similaires;
- diminuera le risque d'erreurs;
- disposera d'une interface facilitant la remise d'informations par les demandeurs;
- permettra la transversalité;
- favorisera la transparence.

La présente demande permettra d'acquérir les licences d'une solution du marché, et de financer les travaux de paramétrage et de transferts de compétence réalisés par un mandataire externe.

2.1.4.3 Rationalisation de la gestion du mobilier urbain et des surfaces (Réf.: 4427)

150 000 francs

Pour répondre à la sensibilité croissante des citoyens à la bonne tenue des espaces publics (à Genève comme dans d'autres grandes villes), il est nécessaire d'interroger l'un des ses moteurs, à savoir l'efficacité des dispositifs prévus pour la conception, l'entretien et le nettoyage du mobilier urbain qu'ils accueillent et des surfaces qui les composent. Les enjeux liés au mobilier urbain sont importants. En terme d'image, ils servent à la fois d'indicateur de dynamisme, d'élément d'aménagement et de support de communication, en terme d'usage, ils sont les supports de pratiques multiples et révélateurs d'ambiance des lieux. Malgré les efforts récents de rationalisation et de standardisation des éléments de mobilier urbain et de surfaces du domaine public menés en Ville de Genève, la com-

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

plexité de ceux-ci a augmenté du fait des besoins de plus en plus divers et variés. Par ailleurs, l'intensité d'usage de l'espace public s'est également accrue. Or, les modalités de gestion du mobilier urbain présentent des «dysfonctionnements» de plusieurs ordres, constatés et exprimés par les services concernés, qui peuvent se résumer à «qui fait quoi?», «quand?» et «comment?».

La présente demande vise à obtenir le financement pour réaliser un système d'information pour la gestion du mobilier urbain et des surfaces et en particulier fédérer les bases de données des services concernés. Ce système d'information servira notamment de socle pour documenter, communiquer et coordonner les interventions des services concernés.

2.1.4.4 Service de la sécurité et de l'espace publics

Gestion des marchés - Terminaux mobiles RFID

(Réf.: 4448)

102 000 francs

Depuis 2009 une nouvelle carte de légitimation basée sur la technologie RFID (de l'anglais, *Radio Frequency IDentification*, ou radio-identification) a été distribuée aux marchands. Chaque carte contient la photo du marchand titulaire, son prénom et son nom, son numéro de marchand ainsi que les numéros de marché sur lesquels il peut s'installer. En l'état, les contrôleurs des marchés doivent cocher les présences sur des listes et demander une signature à chaque marchand afin d'éviter toute contestation sur les jours de présence lors de la facturation mensuelle. Une fois les contrôleurs des marchés de retour au poste, les présences sont saisies par un collaborateur ou une collaboratrice administrative dans le logiciel de traitement des marchés afin de pouvoir générer une facturation mensuelle. Cette saisie permet également la mise à jour des taux de présence qui génère le rang de chaque marchand sur les différents marchés.

Pour automatiser le processus et limiter les risques d'erreurs lors de la récolte des informations nécessaires à la facturation, des tablettes portables peuvent être utilisées par les contrôleurs pour lire, directement sur place, le contenu des cartes de légitimation RFID et pour saisir les données concernant la présence des marchands.

La présente demande vise à l'acquisition de 30 tablettes avec lecteur RFID.

2.1.4.5 Etat civil

Matériel de numérisation des registres d'état civil

(Réf.: 4512)

25 500 francs

La DSIC a achevé son étude en vue de mettre en place un véritable système d'information à l'Office de l'état civil. Il s'agit notamment d'améliorer l'efficacité des processus du service via la numérisation des registres et une gestion électronique des documents.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

Outre d'évidents avantages dans le traitement de l'information (actuellement l'accès aux registres nécessite une manutention compliquée, car ils sont lourds et stockés sur des surfaces en hauteur), la numérisation des registres permettra de favoriser la polyvalence en assouplissant la répartition des tâches entre officiers de l'état civil et de libérer des locaux.

La numérisation des registres n'étant pas à proprement parler une prestation informatique, celle-ci est traitée par une demande ad hoc, en dehors du 2^e PSIC (cf. objet 2.3.1.1 ci-après).

Dans la perspective de la numérisation des registres, la présente demande vise, d'une part, à réaliser une application de visualisation des fichiers numérisés et, d'autre part, à compléter l'équipement du personnel de l'état civil par un second écran, nécessaire à la visualisation et au traitement des données numérisées.

2.1.4.6 Planification de ressources (Réf.: 4535)

100 000 francs

Plusieurs services ont émis le besoin d'un outil de planification de ressources. Pour répondre à cette demande, la DSIC entend s'appuyer sur un projet en cours de réalisation aux Musées d'art et d'histoire (MAH) et à l'Ariana, consécutif à une étude de marché.

Ces deux institutions attendent dès 2011 l'arrivée de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, portant ainsi à 85 leur effectif de surveillant-e-s. Le nombre d'employé-e-s, les horaires différents et les lieux rendent la planification du travail complexe. Les MAH et l'Ariana doivent pouvoir préparer des plannings par équipe, par individu, par lieu, par période, etc., plusieurs mois à l'avance, mais également élaborer des scénarios de rechange pour les cas de figure habituels et prévisibles, par exemple en tenant compte de la moyenne des personnes absentes, de l'arrivée surprise d'un car de touristes ou d'une classe turbulente, du malaise d'un visiteur, d'une alerte-incendie ou encore de l'appel de personnel d'appoint.

La présente demande a donc pour objectif de déployer une solution cohérente et centralisée analogue à celle des MAH et de l'Ariana auprès des services demandeurs, tels que les autres musées de la Ville de Genève, le Service administratif et technique du département de la culture, le Service social – pour la planification du personnel dans les abris de protection civile dans le cadre d'opérations d'aide aux personnes en difficulté, ou encore le Service d'incendie et de secours, pour la gestion du personnel d'intervention.

2.1.4.7 Gestion électronique de documents (Réf.: 4655)

510 000 francs

La gestion électronique de documents (GED) désigne un procédé informatisé ayant pour objectif d'organiser et de gérer des informations et des documents élec-

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

troniques au sein d'une organisation. Il met principalement en œuvre des systèmes d'acquisition, de classement, de stockage et d'archivage des documents. La GED participe aux processus de travail collaboratif, de capitalisation et d'échanges d'information. Au sein de notre administration, cet outil permettra notamment d'améliorer l'efficacité des flux des pièces comptables, des processus liés aux ressources humaines, la consultation des pièces d'état civil, le partage de documents multimédia. Le projet initialement prévu en 2007 a été reporté, car de nouvelles solutions basées sur des logiciels libres et des standards ouverts émergent.

La présente demande vise au financement des prestations nécessaires à la mise en place de la GED et des infrastructures nécessaires à la numérisation (matériel et logiciels).

2.1.4.8 Site web de la Ville: extensions des prestations en ligne

(Réf.: 4657)

300 000 francs

La présence de la Ville de Genève sur Internet a été entièrement repensée. La nouvelle version du site web a été mise en ligne en mai 2010. Cette première étape a principalement mis l'accent sur la restructuration des contenus, la mise en place d'un outil de gestion des contenus (CMS) et la réalisation des premières démarches en ligne, le tout basé sur des logiciels et standards libres (Apache, Typo3 et PHP).

De nombreux projets de développement sont d'ores et déjà recensés, tant pour répondre aux besoins des internautes que pour traiter les demandes internes. C'est notamment le cas du développement de nouvelles prestations en ligne.

Plusieurs axes d'évolutions sont également à étudier pour compléter la plateforme, notamment:

- la refonte des sites des institutions et des événements;
- la mise en place de versions spécifiques de notre site pour la téléphonie mobile;
- le développement d'une contribution participative ouverte à des partenaires extérieurs à l'administration et l'adaptation aux nouveaux besoins des réseaux sociaux;
- la gestion et le partage de nos bases d'images.

Les premières réalisations de prestations en ligne ont permis d'expérimenter les différentes facettes de ce type de service, allant du formulaire électronique au paiement en ligne par carte de crédit. Les prochaines prestations développées porteront notamment sur:

- les inscriptions aux «Jobs d'été» en ligne, permettant aux personnes concernées d'accéder aux pièces de leur dossier;

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

- la gestion des inscriptions aux écoles de sport de la Ville (ce projet nécessitera la réalisation d'une solution de gestion interne);
- la commande en ligne des cartes journalières CFF (qui viendra compléter la consultation des stocks disponibles actuellement proposée);
- l'inscription aux visites guidées des CJB.

Sur un autre plan, toujours plus de personnes utilisent aujourd'hui leur téléphone pour accéder à des services en ligne. Il est nécessaire de repenser une interface spécifique adaptée aux particularités de ce terminal. Des applications dédiées à ces appareils devraient compléter l'offre, si la Ville veut répondre aux besoins de ses usagers.

Enfin, deux pistes sont étudiées pour rendre le site web participatif. De nombreux index thématiques et qualifiés sont proposés sur le site de la Ville. C'est le cas notamment des sports, mais aussi des artistes genevois ou des associations actives dans le domaine social. Pour assurer la qualité de la mise à jour de ces index, nous souhaitons partager leur gestion avec les milieux associatifs concernés, en leur permettant d'adapter les informations proposées au public. La Ville jouerait alors principalement le rôle de facilitatrice d'échanges. Dans le domaine du web 2.0, les réseaux sociaux sont toujours plus présents dans la vie du public. Par conséquent, la Ville complètera sa présence en ligne par une activité éditoriale régulière dans les réseaux sociaux. Ce pas en direction des utilisateurs de ces réseaux aura également un impact sur le site web de la Ville.

Ces développements seront conduits et dans une large mesure réalisés par le personnel de la DSIC, en coordination avec la future unité communication du Département des autorités et les départements concernés. Le présent objet vise à obtenir le financement des mandats complémentaires, nécessaires au bon avancement des projets.

2.1.4.9 Portail de gestion des ressources humaines: 2e étape

(Réf.: 4673)

500 000 francs

La Direction des ressources humaines (DRH) souhaite mettre en œuvre un portail Intranet «Ressources humaines» destiné à améliorer et faciliter les procédures de travail, ainsi que le partage et la diffusion des informations RH à l'ensemble de l'administration municipale. Cette solution devra être interfacée avec SAP, le référentiel de la Ville de Genève en matière d'organisation des ressources humaines (SAP HRorg). Le portail concerne la DRH, les services municipaux et les employé-e-s de la Ville de Genève.

La première étape, financée par la PR-698 du 25 mars 2009 et en cours de réalisation, porte sur les données personnelles, la constitution du dossier person-

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

nel, la gestion des absences, une part du processus d'engagement, le partage de l'information relative aux ressources humaines et la gestion du temps de travail.

La seconde étape – qui fait l'objet de la présente demande – a notamment pour but de traiter les paiements complémentaires, le reste du processus d'engagement (recrutement en ligne, gestion des candidatures, sélection des candidats, nomination et candidatures spontanées), la gestion des compétences, les entretiens d'évaluation, la formation et la mise à disposition des employé-e-s des fiches de salaire électroniques.

La mise en place du portail sera conduite par la DSIC conjointement avec la DRH et les services clés désignés pour ce projet. Le présent crédit permettra de financer les prestations de développement réalisées par les mandataires ainsi que le transfert de compétence.

2.1.4.10 Moteur de recherche pour l'interne (Réf.: 4675) 50 000 francs

Dans le cadre du projet de refonte du site web de la Ville de Genève, la technologie Google a été retenue pour répondre aux besoins toujours plus pointus des internautes en matière de recherche. De nombreuses applications d'inventaire, de gestion documentaire ou de partage de connaissances se trouvent sur les infrastructures internes de l'administration. Elles ne peuvent donc pas bénéficier de cette puissance de recherche qui équipe nos infrastructures à destination du public.

Le présent objet vise à financer l'acquisition d'un moteur de recherche Google pour les besoins internes de l'administration municipale. Son installation sera assurée par la DSIC.

2.1.4.11 Direction des systèmes d'information et de communication

(DSIC) – Système de management des services:

2^e étape (réf.: 4726)

108 000 francs

Les technologies de l'information et de la communication forment une matière en permanente évolution. Elles sont désormais omniprésentes. Leur usage évolue rapidement, par exemple pour offrir une «interconnectivité» de tous les instants. En première lecture, cette matière aux contours en constant changement n'a que peu de prédispositions aux dispositifs normatifs, souvent assimilés à un formalisme excessif et susceptibles de provoquer sclérose et immobilisme. Toutefois, bien utilisés, ces standards offrent aux organisations qui les adoptent une «certaine» assurance sur le pilotage et la qualité de leurs secteurs informatiques et télécoms, domaines dont la réputation de complexité est fondée et qui restent malheureusement souvent l'apanage d'experts au langage incompréhensible par le commun des mortels. Dans le jargon des auditeurs, plus un service informatique est conforme à ces normes, plus il est «mature».

Lorsqu'elles sont tentées d'entreprendre de telles démarches, les entreprises et les administrations publiques font face à pléthore de standards et de référentiels de bonnes pratiques. Dans ce vaste corpus, certaines normes sont heureusement plus largement adoptées et c'est donc tout naturellement vers celles-ci que s'est tournée la Direction des systèmes d'information de la Ville de Genève (DSIC). Il s'agit en l'occurrence de la famille de standards ISO 27000 pour la sécurité de l'information et le binôme ISO 20000 - ITIL pour la gestion des «services» en matière de technologies de l'information et de la communication.

La DSIC entend donc gagner en maturité. Pour l'utilisateur ou l'usager des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, cela signifie avant tout que les prestations de la DSIC vont progressivement passer d'une organisation par «processus» — c'est-à-dire structurée selon «comment» mettre en place des produits et offrir des prestations — à une organisation par «services» — c'est-à-dire directement articulée selon les prestations et les produits offerts. La différence entre ces deux modèles d'organisation peut paraître ténue, mais le changement de paradigme est de taille. En effet, l'organisation par processus est une vision largement égocentrique, propre aux métiers du prestataire. En revanche, l'organisation par services adopte le point de vue du client ou de l'utilisateur. Il s'agit donc d'un virage à 180° dans la manière de concevoir la relation entre le prestataire — en l'occurrence le service informatique — et ses clients ou usagers.

Ce changement de modèle a été consacré par ITIL en 2007. Concrètement, son adoption permet d'améliorer la communication et, par extension, la gouvernance du service informatique. A l'intérieur de ce dernier, les spécialistes doivent encore plus que par le passé accorder leur violon pour produire un service efficace et de qualité à leurs usagers, qui ne se préoccupent guère de savoir qui fait quoi, du moment que la prestation attendue est fournie. Vis-à-vis de l'extérieur, un dialogue d'un genre nouveau s'instaure entre le service informatique et ses clients ou usagers, par exemple lorsqu'il s'agit de s'entendre sur le niveau du service à fournir. Ce dialogue permet, d'une part, à l'utilisateur d'exprimer, en ses propres termes, ses besoins et, d'autre part, au service informatique de décrire ce qu'il peut proposer pour y répondre, tout en exposant ses contraintes, qu'elles soient techniques ou en termes de ressources humaines, financières ou matérielles. Une fois formalisé, l'accord de niveau de service permet aux deux partenaires de jauger en permanence la qualité des prestations, sur la base d'un référentiel et de critères définis conjointement.

La DSIC prévoit cette transition vers une plus grande maturité depuis quelques années déjà. Le virage a pu être opéré grâce aux postes votés par le Conseil municipal au budget 2009, autant de ressources nécessaires pour la mise en place de ce nouveau modèle d'organisation, qui ne doit pour autant pas compromettre ce qui fait la force actuelle de la DSIC: la compétence et l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs, son pragmatisme, son imagination et sa flexibilité. Une

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

première étape sera accomplie au printemps 2011, avec la mise en œuvre d'un système de management des services, financé par la PR-698 du 25 mars 2009, voté par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2009.

L'adoption – même partielle – des normes précitées, y compris en matière de sécurité de l'information, nécessitera encore 3 ou 4 ans d'efforts. Ce laps de temps peut paraître long, mais la DSIC doit en premier lieu remplir sa mission et répondre aux attentes toujours plus nombreuses des usagers des systèmes d'information et de communication qu'elle met en place.

Le présent objet vise à financer des mandats de développement et d'assistance pour la mise en place de nouveaux processus au sein du système de management des services:

- portail pour les services et les utilisateurs;
- exécution des requêtes;
- gestion de projets;
- gestion des mises en production;
- gestion des niveaux de service;
- gestion financière;
- gestion des connaissances.

2.2 Equipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 (Réf.: 4534)

220 000 francs

Le présent objet a pour objectif de financer le matériel et les logiciels qui seront remis pour la législature 2011-2015 aux membres du Conseil municipal ainsi qu'aux secrétaires de commission, au Secrétariat du Conseil municipal et à l'équipe de support informatique de la DSIC.

Si nécessaire, l'évolution du système d'information du Conseil municipal et l'acquisition d'équipements complémentaires feront l'objet de propositions de crédit ultérieures, à concurrence du montant de 700 000 francs prévu au plan financier d'investissement.

2.3 Prestations de numérisation par des tiers

1 261 000 francs

Les trois objets inscrits ci-après concernent des prestations de numérisation de documents. La prestation de numérisation consiste à prendre chaque document ou ouvrage, à le numériser (en bon français, le «scanner»), c'est-à-dire à le transformer en une série d'images sous forme de fichiers, puis généralement à en extraire le texte imprimé ou dactylographié par reconnaissance optique de caractères (OCR). Les prestations seront confiées à des mandataires spécialisés, suite à une soumission publique.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

2.3.1 Etat civil

Prestations de numérisation des registres d'état civil

(Réf.: 4705)

461 000 francs

En complément de l'objet 2.1.4.5, la présente demande vise à financer les prestations de numérisation des registres consultés fréquemment (environ 450 000 pages), de la cartothèque de référence aux registres (784 000 pages) et des feuillets de famille (220 000 pages). Une reconnaissance OCR est nécessaire sur la majeure partie de ces pages (toutes sauf les registres avant 1962).

2.3.2 Direction des ressources humaines

Prestations de numérisation des dossiers du personnel

(Réf.: 4717)

300 000 francs

Le projet «dossiers numériques du personnel» (DNP) a pour objectif la mise en place d'un système de gestion des dossiers numériques et d'un système de numérisation des documents. Il sera connecté au «Portail RH» (cf. objet 2.1.4.9 ci-dessus), lequel sera l'interface utilisateur pour le traitement des dossiers.

La Ville de Genève emploie plus de 3900 personnes ayant chacune un dossier personnel qui comprend en plus des pièces constitutives du dossier, les pièces juridiques (lettre de nomination, promotions, résiliation, contrat, etc.), la correspondance, les attestations de salaire, les demandes de formation, etc. Ces pièces sont classées à la Direction des ressources humaines dans un système de rayonnage rotatif, qui nécessite un lourd traitement administratif.

Le projet DNP vise à regrouper d'éventuelles pièces disséminées dans les services et à rendre accessible l'ensemble des dossiers du personnel sous une forme numérique, afin de rationaliser les ressources humaines et l'utilisation des locaux, mais également de partager plus facilement ces informations. Toutes les précautions organisationnelles et techniques seront bien sûr prises pour préserver la stricte confidentialité de ces documents, en fonction de droits d'accès définis par la Direction des ressources humaines.

La numérisation sera effectuée par un mandataire sur la base des dossiers «papier» élaborés par la Direction des ressources humaines (très approximativement 500 000 pages, dactylographiées ou manuscrites).

2.3.3 Bibliothèque de Genève

Pilote Genevensia – Prestations de numérisation

(Réf.: 4846)

500 000 francs

L'information numérique et la numérisation du patrimoine sont des enjeux de société majeurs, dans lesquelles les institutions culturelles de la Ville de Genève

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

sont engagées. Le présent projet pilote a pour but de numériser quelques séries patrimoniales de la Bibliothèque de Genève ayant un fort potentiel d'intérêt et de valorisation. Ces contenus numérisés seront rendus visibles par le développement d'un portail web, offrant au public de nouveaux modes d'utilisation et services de la bibliothèque sur Internet. A terme, le portail Genevensia pourrait devenir un pôle de référence numérique pour la documentation régionale genevoise.

Le présent projet fait suite aux recommandations du rapport Transition-BGE, réflexion en profondeur sur les missions et le repositionnement de la Bibliothèque de Genève, complétée par une étude stratégique en cours. Récemment le Conseil administratif a pris position sur une note à propos des Enjeux de la numérisation pour les bibliothèques de la Ville de Genève.

La présente demande vise à financer des prestations de numérisation par des tiers, selon deux axes:

- numérisation de collections d'intérêt régional: choix de séries, de journaux et de revues genevoises (pour un total d'environ 500 000 pages), et cartographie historique genevoise (environ 1000 cartes et plans);
- numérisation de collections d'intérêt patrimonial universel: manuscrits à peinture précieux (25 volumes), fonds d'archives (Rousseau, Saussure, etc., pour un total d'environ 200 000 pages).

Ultérieurement, après la présente phase pilote, le portail Web Genevensia sera construit pour mettre en valeur ces ressources numériques ciblées et vérifier son adéquation avec les besoins du public.

Pour autant, l'investissement demandé ici ne concernera qu'une faible part des documents de la Bibliothèque de Genève susceptibles d'être numérisés. En revanche il ne sera pas nécessaire de numériser l'intégralité des collections traditionnelles, étant donné qu'il s'agit d'un effort partagé dans le cadre d'une coordination nationale et mondiale, pouvant impliquer des partenaires publics et privés.

Le département de la culture a constitué un groupe de travail ad hoc dans le but de déposer en 2012 une nouvelle proposition de crédit de numérisation, prenant en compte l'ensemble des besoins au sein des bibliothèques et des autres services de la Ville de Genève détenant des ressources patrimoniales.

3. Synthèse financière

3.1 Récapitulatif

Arrêté	Catégorie d'objet	Montants (francs)	Références et montants au 6 ^e PFI 2011-2022	
I+II+III+IV+V	<i>Total de la proposition de crédit</i>	<u>8 621 640</u>		
I	2 ^e plan biennal des systèmes d'information et de communication	<u>7 140 840</u>	111.030.24	7 200 000
	Infrastructures	1 584 800		
	Sécurité de l'information	670 000		
	Microinformatique	1 950 540		
	Projets de systèmes d'infor- mation et de communication	2 935 500		
II	Equipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015	<u>220 000</u>	111.030.25	700 000
	Prestations de numérisation par des tiers	<u>1 261 000</u>		500 000
III	Numérisation des registres d'état civil	461 000	(Hors PFI)	
IV	Numérisation des dossiers du personnel	300 000	(Hors PFI)	
V	Pilote Genevensia – Prestations de numérisation	500 000	041.031.00	500 000

3.2 Soumissions publiques

Les soumissions publiques relatives à la présente proposition seront effectuées par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), en relation avec ses partenaires et les services concernés.

3.3 Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets de l'arrêté I du présent crédit est estimé à 647 000 francs. Les autres arrêtés n'auront pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la DSIC prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d'entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

Quant à la charge financière annuelle:

- pour l'arrêté I, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 1 921 080 francs;
- pour l'arrêté II, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 59 190 francs;
- pour l'arrêté III, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle atteindra 100 660 francs;
- pour l'arrêté IV, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle atteindra 65 510 francs;
- pour l'arrêté V, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle atteindra 109 180 francs.

3.4 *Services gestionnaires et bénéficiaires*

3.4.1 Services gestionnaires

Le service gestionnaire des arrêtés I et II du présent crédit est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Les gestionnaires des autres arrêtés sont:

- arrêté III: état civil;
- arrêté IV: Direction des ressources humaines;
- arrêté V: Bibliothèques de Genève.

3.4.2 Services bénéficiaires

Du point de vue comptable, le service bénéficiaire de l'arrêté I du présent crédit est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Les bénéficiaires des autres arrêtés sont:

- arrêté II: Conseil municipal;
- arrêté III: état civil;
- arrêté IV: Direction des ressources humaines;
- arrêté V: Bibliothèques de Genève.

4. **Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 140 840 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 140 840 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2015.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 220 000 francs destiné à assurer le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 220 000 francs.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2015.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 461 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation des registres d'état civil.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 461 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2016.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation des dossiers du personnel.

Proposition: 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2016.

PROJET D'ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à assurer le financement des prestations de numérisation dans le cadre de la phase pilote du projet Genevensia de la Bibliothèque de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2016.

La proposition est renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication sans débat de pré-consultation.

Proposition: construction de logements et d'ateliers à la rue François-Grast

6. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 273 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un immeuble de logements et d'ateliers d'artistes, situé rue François-Grast, sur la parcelle N° 1716, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-838).

Préambule

Votre Conseil a accepté la motion M-837 en date du 13 mars 2009, demandant au Conseil administratif de concrétiser le projet de construction d'ateliers d'artistes sur ce site, sur la base d'une étude de faisabilité de 2004.

La présente proposition entend répondre à cette motion.

Exposé des motifs

Il s'agit d'une parcelle actuellement occupée par 39 box et 8 places de stationnement à ouvert. L'état locatif à ce jour représente 96 646 francs par an. A noter qu'à l'heure actuelle, la parcelle sert fréquemment de débarras sauvage et que les box sont très régulièrement vandalisés.

Elle est pourtant idéalement située au cœur d'un quartier d'habitations individuelles et d'immeubles de logements, à proximité immédiate d'une importante artère commerçante bien desservie par les transports publics. Dès lors, à l'heure où l'absence de logements à loyers abordables se fait cruellement sentir, il est apparu nécessaire de reprendre l'étude de faisabilité de 2004 citée plus haut, pour tenter d'adoindre au programme d'ateliers d'artistes un programme de construction de logements, en exploitant mieux le potentiel constructif de la parcelle.

Cette dernière étude a ainsi mis à jour l'opportunité d'édifier un immeuble mixte qui reprend la surface d'ateliers issue de la première étude et qui comprend une centaine de pièces d'habitation.

Le concours de projet d'architecture et les études qui suivront fixeront le nombre exact de logements possible, en tenant compte, notamment, de l'insertion de la construction dans le site, du respect du cordon boisé qui court sur les limites nord et ouest de la parcelle et des aspects économiques.

Programme

Le programme admis pour l'élaboration de l'estimation du coût de l'opération qui sert de base à la présente demande de crédit d'étude est le suivant:

Proposition: construction de logements et d'ateliers à la rue François-Grast

- environ 720 m² de surface utile pour les ateliers d'artistes, représentant 24 modules de 30 m² pouvant être regroupés pour faire varier les tailles des ateliers (reprise de l'hypothèse de 2004);
- 2600 m² de surface de plancher de logement représentant environ 115 pièces.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération se monte à 14 000 000 de francs.

Coût de l'étude

Le coût total inclut le concours, les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante:

<i>CFC</i>	<i>Fr.</i>	<i>Total</i>
2 <u>Bâtiment</u>		960 000
29 Honoraires	960 000	
architectes	605 000	
ingénieurs civils	155 000	
ingénieurs CVSE	170 000	
ingénieurs spécialisés	30 000	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		218 000
50 Frais de concours	190 000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	28 000	
Coût total du crédit d'étude HT		1 178 000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5 admis à	94 240	95 000
Total TTC du crédit d'étude demandé		1 273 000

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022

Cet objet est prévu sous le numéro 020.003.01 du 6^e plan financier d'investissement PFI 2011-2022, pour un montant de 700 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

Proposition: construction de logements et d'ateliers à la rue François-Grast

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 1 273 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, sera de 450 050 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture.

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Régime foncier

Les ateliers d'artistes et l'immeuble de logements seront situés sur la parcelle N° 1716, feuille 27, du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives. Cette parcelle est propriété de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

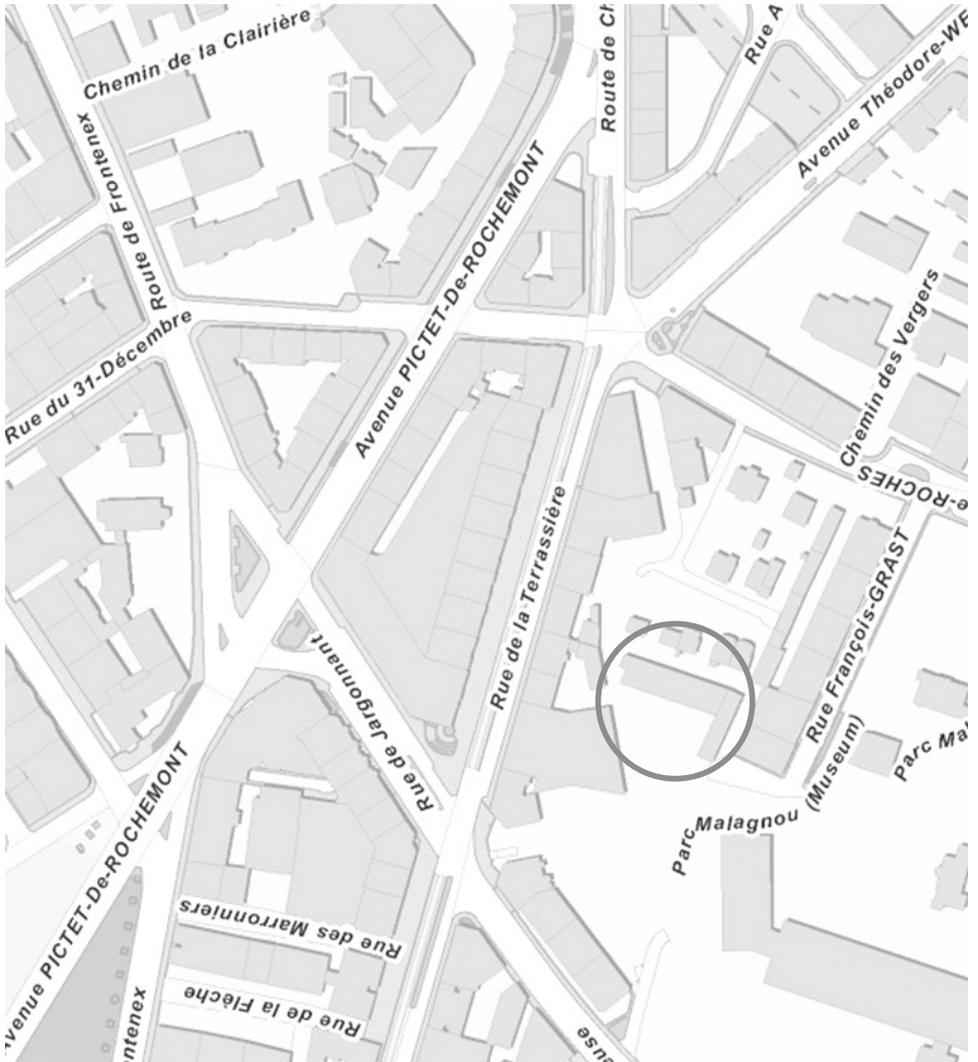
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 273 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un immeuble de logements et d'ateliers d'artistes, situé rue François-Grast, sur la parcelle N° 1716, feuille 27, du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 273 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe: plan de situation

Proposition: construction de logements et d'ateliers à la rue François-Grast



Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

7. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue d'/de:

- **un échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Grabelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, contre les futures parcelles 4523 et 4524 feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, sises quartier Petit-Bel-Air, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², propriété de l'Etat de Genève;**
- **la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une surface d'environ 1200 m² à détacher de la parcelle 5356, feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze, propriété de l'Etat de Genève;**
- **l'ouverture d'un crédit de 812 000 francs destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement (PR-839).**

Préambule

En date du 8 mars 2006, le Conseil administratif confirmait au Conseil d'Etat l'accord de principe de transférer le terrain sportif des Fourches sur le site de Mirany (Belle-Ideé). Ce qui permettrait, en particulier, la construction d'un établissement scolaire et d'un P+R sur le site des Fourches, par l'Etat de Genève.

Le Conseil administratif demandait un échange foncier m² contre m², ainsi que la reconstruction de l'ensemble des installations nécessaires à la pratique du football et l'aménagement des places de parking aux frais de l'Etat de Genève. Il demandait, par ailleurs, que l'Etat de Genève mette un terrain à disposition pour le modélisme en un lieu où les nuisances sonores peuvent être admises.

Le Conseil d'Etat, en date du 26 avril 2006, confirmait que l'Etat de Genève prendrait bien en charge les coûts du transfert du terrain de football aux normes de la 2^e ligue et des constructions inhérentes et informait du lancement d'une étude.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Démarches entreprises

Cette proposition d'échange a été soumise dans son principe au Conseil administratif, lequel a considéré qu'il était intéressant de l'étudier de manière approfondie.

Ainsi diverses études et démarches ont été entreprises:

Le rapport d'étude daté de février 2004 et intitulé «Périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Frontenex-La Tulette» a mis en évidence la nécessité de créer un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire, dont l'implantation se situe sur les terrains propriétés de la Ville de Genève, aujourd'hui occupés par quelques infrastructures sportives destinées au football et à l'automodélisme ainsi que par une buvette, des vestiaires et un parking.

Une modification des limites de zones, MZ 29180-B, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries a été élaborée en vue de la création d'une zone de développement 3 – PL 8667-A-2. Cette MZ a été adoptée par le Grand Conseil le 28 avril 2005. La partie sud-est de ce secteur fait l'objet d'un plan localisé de quartier «Pré du Couvent» qui a été voté favorablement par le Conseil municipal de Chêne-Bougeries le 10 juin 2010 et qui sera prochainement mis en procédure d'opposition. La partie nord-ouest, propriété de l'Etat et de la Ville, est destinée à accueillir un collège et un P+R (voir annexe 1).

Le rapport d'étude daté de décembre 2006 et intitulé «Schéma directeur pour les espaces ouverts de Belle-Idée», dont l'objectif consistait à interroger la capacité du domaine agricole, régi par les normes de la zone villas et situé entre la Seymaz et l'hôpital psychiatrique, à absorber la relocalisation et développement de terrains de football avec sanitaires, vestiaires et parking dans un contexte de densification du secteur MICA. Trois variantes d'implantation ont été testées. En raison notamment de la proximité du centre hospitalier (sécurité et tranquillité) et de la nécessité d'une réalisation par étape, la variante «Espaces en enfilade», qui organise quelques terrains de football et aménagements de loisirs comme parties intégrantes d'une chambre de verdure bordée par la boucle de la Seymaz et la composition hospitalière pavillonnaire de Belle-Idée.

L'étude de faisabilité réalisée par le DCTI en mai 2007 sur l'emplacement retenu pour la réalisation des terrains de sports valide les options d'aménagements proposées dans le schéma directeur des espaces ouverts de Belle-Idée qui visait les objectifs suivants:

- évaluer la capacité des espaces verts de Belle-Idée à accueillir des équipements sportifs;
- remplacer l'actuel terrain des Fourches de Frontenex par un terrain capable de répondre au besoin d'un club de football de deuxième ligue;

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

- intégrer cette infrastructure dans les espaces ouverts de Belle-Idée;
- préserver la sécurité et la tranquillité du site hospitalier;
- mettre en valeur le caractère naturel des espaces ouverts de Belle-Idée et de la pénétrante de verdure de la Seymaz.

Un projet de modification des limites de zones, MZ 29733, sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg a été élaboré en vue de la création d'une zone sportive (voir annexe 2).

Ce projet, qui sera prochainement soumis à l'enquête publique, vise à permettre la relocalisation du terrain de football aujourd'hui situé sur la parcelle 1362 de Chêne-Bougeries, incluse dans le périmètre de la MZ 29180-B.

Descriptif de la parcelle N° 1362 de Chêne-Bougeries

La parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, contenant 17 430 m², sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, est propriété privée de la Ville de Genève.

Elle est située en zone de développement 3.

Cette parcelle comprend actuellement:

- un bâtiment comprenant 5 vestiaires, 1 infirmerie, 2 W.-C. et un local matériel sur une surface au sol de 123,5 m² pour un volume de 345 m³;
- 1 terrain de football en gazon naturel de 90 m x 64 m;
- une surface en bitume de 44 m x 22 m mise à disposition des clubs d'automodélisme;
- 4 places de parking éclairées sur une surface de 1060 m²;
- une surface sportive naturelle de 5760 m²;
- une surface sportive artificielle (bitume) de 1250 m²;
- des cheminements.

Descriptif des futures parcelles N°s 4523 et 4524 de Chêne-Bourg

Les futures parcelles N°s 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, contenant respectivement 15154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², sises quartier Petit-Bel-Air, sont propriété de l'Etat de Genève. Une servitude de passage à pied et véhicule sur le chemin d'accès à la nouvelle parcelle N° 4523 sera inscrite au Registre foncier.

Ces deux parcelles seront détachées de la parcelle actuelle N° 4512, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, contenant 64 955 m², propriété de

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

l'Etat de Genève, en réalisation du dossier de mutation N° 5/2010 de Chêne-Bourg établi par le bureau Huber-Chappuis-Calame, géomètres officiels, annexé à la présente (voir annexe 3).

Ces deux parcelles sont actuellement en zone 5 (villas) mais sont en cours de déclassement en zone sportive. A cet égard, la procédure d'enquête publique sera ouverte courant octobre 2010.

Echange

En conclusion, le Conseil administratif a admis le principe d'un échange foncier m² contre m² entre la parcelle 1362 de Chêne-Bougeries, propriété de la Ville de Genève et les futures parcelles 4523 et 4524 de Chêne-Bourg, propriété de l'Etat de Genève, afin de permettre à l'Etat de Genève de réaliser la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire et la réalisation d'un parking P+R sur le site de Frontenex.

Cet échange nécessite que l'Etat de Genève transfère les activités sportives du terrain des Fourches à Frontenex (terrain de football, piste d'automodélisme, buvette, parking et vestiaires) sur le site de Belle-Idée à Chêne-Bourg.

Concernant la piste d'automodélisme, l'Etat de Genève s'est engagé, vis-à-vis de la Ville de Genève, à trouver un site de substitution, celui de Belle-Idée à Chêne-Bourg n'étant pas compatible avec la proximité du centre hospitalier.

Malheureusement, l'Etat n'ayant trouvé aucune solution pour le relogement de la piste d'automodélisme, la Ville de Genève a proposé d'utiliser une de ses parcelles à Vernier.

Il s'agit de la parcelle 748, feuille 32 de la commune de Vernier, contenant 4021 m², sise chemin de la Verseuse 8, propriété de la Ville de Genève (voir annexe 4). Une demande d'autorisation de construire une piste d'automodélisme sera déposée prochainement auprès du Département des constructions et des technologies de l'information.

L'Etat de Genève prendra en charge financièrement tous les frais effectifs inhérents au déménagement et à l'aménagement de cette nouvelle piste. Ces frais ont été évalués à 300 000 francs environ. L'état s'engage à payer ces frais sur la base du décompte final avec un montant plafonné à 300 000 francs TTC.

Le principe de l'échange m² pour m² ne pouvant pas être réalisé sur un seul site, l'Etat de Genève cèdera gratuitement à la Ville de Genève environ 1200 m² de terrain dont celle-ci a besoin à Cayla pour la construction d'une nouvelle salle de gymnastique et d'une crèche, selon accord du 30 juillet 2010.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Ces 1200 m² environ seront détachés de la parcelle N° 5356 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze 8 (cycle de Cayla), propriété de l'Etat de Genève (voir annexe 5).

La Ville de Genève a l'intention de construire une salle de gymnastique et une crèche sur cette parcelle cédée attenante à l'école de Cayla sise sur la parcelle N° 4908 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Le programme que la Ville de Genève entend réaliser sur ce terrain comprend:

- une salle de gymnastique et ses locaux annexes (vestiaires et local matériel) en liaison avec le bâtiment scolaire;
- des locaux pour la pratique de la musique électrique;
- une crèche de 80 places.

L'implantation des constructions sera définie par le projet lauréat du concours des projets d'architecture que la Ville de Genève entend organiser.

Afin de laisser ouvertes diverses possibilités d'implantations et d'obtenir ainsi une grande diversité de projets, le périmètre du concours devrait représenter une surface d'environ 3500 m² répartie entre les deux parcelles de l'Etat et de la Ville de Genève (respectivement 2400 m² et 1100 m²) sachant que les concurrents devront respecter, sur la parcelle de l'Etat, une emprise maximum au sol de 1200 m².

La forme de l'assiette définitive de la surface bâtie (SB=1200 m²) sera ainsi fixée par le projet retenu par le jury du concours. La démarche décrite ci-dessus fera l'objet de demandes de crédit ultérieures.

Equipement du nouveau centre sportif sur le site de Belle-Idée

Le nouveau centre sportif comportera un terrain de football synthétique éclairé de 100 m par 64 m de surface de jeu, d'une zone d'échauffement de 15 m par 73 m.

Il comportera également un bâtiment comportant quatre vestiaires joueurs, un vestiaire arbitres, un W.-C. public, une infirmerie, une buvette avec sa cuisine et sa terrasse, un local pour le matériel des équipes, un local entretien, un local accueil/gardiens et un local technique.

Un parking voitures de 30 places, vélos de 22 places et motos de 15 places sera construit à proximité du stade (extrait cadastral de la demande d'autorisation de construire en annexe 6).

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Demande de crédit

La demande de crédit présentée ce jour est uniquement destinée à la prise en charges de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement.

La nécessité d'un terrain en gazon synthétique se justifie par l'éloignement du site de Mirany avec le stade des Fourches. La conséquence étant que l'un des clubs actuellement résidant aux Fourches devra être transféré avec toutes ses équipes. Pour que ces équipes puissent évoluer de manière convenable, il est donc indispensable que la surface soit en gazon synthétique et non pas en herbe. En effet, une surface synthétique permet la pratique du football par n'importe quel temps. Actuellement, lorsque le terrain des Fourches est impraticable, les équipes s'entraînent sur le terrain stabilisé de Frontenex. En ce qui concerne la zone d'échauffement, elle est actuellement totalement intégrée au terrain des Fourches et compte tenu du nombre élevé de matchs (jusqu'à six pendant une journée), il est impératif que des équipes puissent s'échauffer alors qu'un match est encore en cours.

Coût des travaux

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	Fr.	Fr.
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		692 000
42	Terrain synthétique 50% de la plus-value	396 000	
	Zone d'échauffement y compris équipement	187 000	
45	Eclairage zone d'échauffement	29 000	
49	Honoraires architecte	80 000	
5	<u>Frais secondaire et compte d'attente</u>		24 000
58	Compte d'attente pour provision et réserve (3,5% de 4 à 49)	24 000	
	Coût total de la construction HT		716 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (8%)		57 280
	Coût total de la construction TTC		773 280
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)		38 664
	Coût général de la construction TTC		811 944
	Total du crédit demandé		<u>812 000</u>

La Ville de Genève s'engage à payer le coût de ces travaux sur la base du décompte final avec un montant plafonné à 812 000 francs TTC.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 6^e plan financier d'investissement.

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financière

La charge financière annuelle sur 812 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élève à 95 190 francs

Autorisation de construire

Ce projet fait l'objet d'une requête en autorisation N° DD 103341/1 déposée par le DCTI. Elle est en cours d'instruction. Une demande de complément du Service de l'énergie est en cours de traitement, et l'autorisation de construire est attendue courant novembre 2010.

Validité des coûts

Le coût des travaux a été estimé par les services de l'Etat sur la base du mandat donné par lui à un bureau d'architectes. Ce coût a été contrôlé par le Service des bâtiments mais la responsabilité première reste à charge du maître d'ouvrage. En ce sens aucun dépassement ne pourra être admis par la Ville de Genève.

Délais

Les travaux sont planifiés du 1^{er} octobre 2011 au 1^{er} octobre 2012.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

La gestion financière de l'opération est du ressort des services de l'Etat. L'ensemble des installations sera transféré à la Ville de Genève après réception des travaux. Les suivis de garantie ainsi que les éventuels travaux de remise en état durant ces périodes seront à l'identique de la seule responsabilité de l'Etat de Genève.

Le service gestionnaire du crédit d'acquisition est le Service des bâtiments.

Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service des sports.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue d'un échange sans soulte de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Grabelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, et les futures parcelles N^{os} 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², sise quartier Petit-Bel-Air, propriété de l'Etat de Genève, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue de la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'environ 1200 m² de terrain à détacher de la parcelle N° 5356 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze 8 (cycle de Cayla), est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique dès que la Ville de Genève sera en mesure d'arrêter un périmètre d'intervention.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 812 000 francs destiné à la prise en charges de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 812 000 francs.

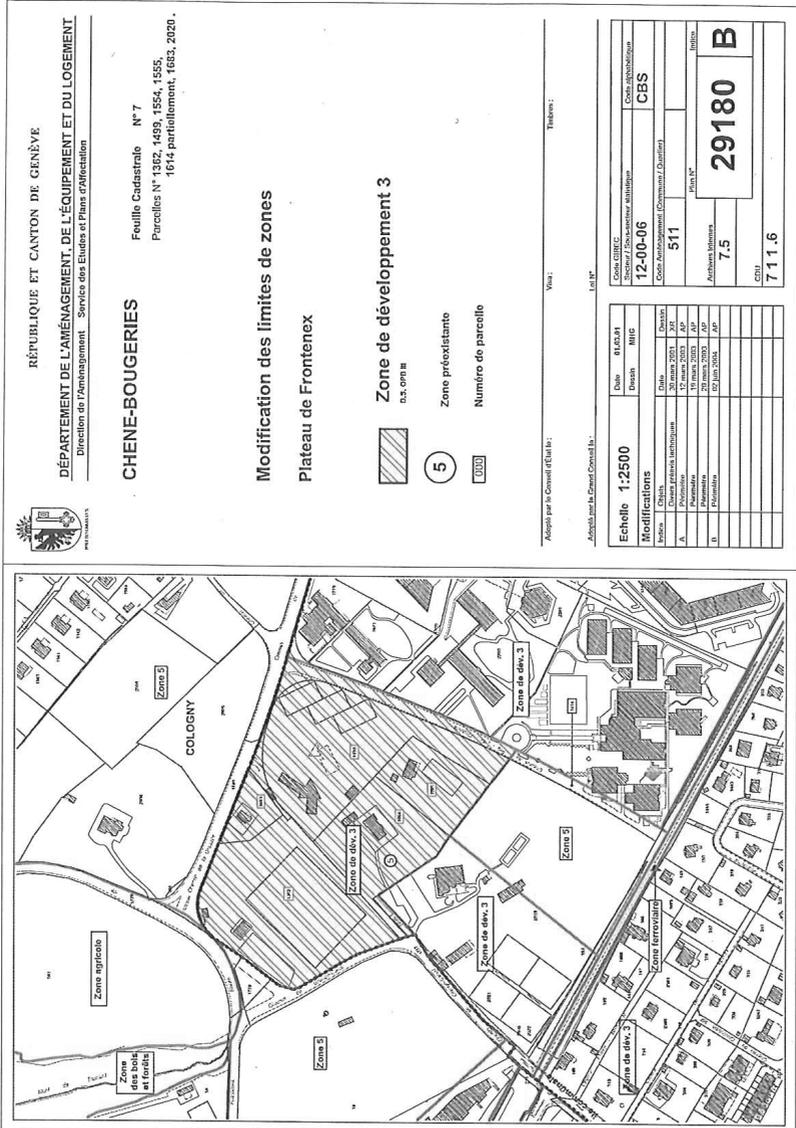
Art. 5. – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier, modifier toutes servitudes nécessaires aux opérations susvisées.

- Annexes:*
- plan MZ 29180-B de Chêne-Bougeries – annexe 1
 - plan MZ 29733 de Chêne-Bourg – annexe 2
 - dossier de mutation N° 5/2010 de Chêne-Bourg – annexe 3
 - plan de la parcelle 748 de Vernier – annexe 4
 - plan étude de faisabilité – école de Cayla – annexe 5
 - extrait cadastral – futur stade à Chêne-Bourg – annexe 6

ANNEXE 1



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 Direction générale de l'aménagement du territoire

CHÈNE-BOURG

Feuilles Cadastreales : 21, 23
 Parcelles N°s : Pour partie : 4512, dp 4189

ANNEXE 2

Modification des limites de zones

Située à l'avenue A.-M. Mirany

Zone sportive
 d.S. 098 III (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sonnable au bruit)

ENQUETE PUBLIQUE

Visa :

Adopté par le Grand Conseil le :

Code CBEG	22.11.2009	Date	1 / 2500	Echelle
Secteur / Subsecteur statistique	03-00-050	Départ	OS SAVU	
Code aménagement (Commune / Quartier)	512	Date	23.08.2009	
Plan N°	29733	Départ	OS	
Archives Internes		Intégration		

ANNEXE 3REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

Dossier de mutation n° 5 / 2010Commune : **CHENE-BOURG**Plan(s) : **23**Immeuble(s) : **4512****PLAN PROVISOIRE****15 MARS 2010****MUTATION PARCELLAIRE****ATTENTION :**Mutation conforme au projet. Limites et surfaces susceptibles de modifications par un nouveau tableau de mutation.
(Art. 128 LACCS)**Pièces du dossier :**

- | | |
|--|-----|
| 1. Titre | (1) |
| 2. Anciens immeubles | (1) |
| 3. Formation et états descriptifs des nouveaux immeubles | (1) |
| 4. Plan(s) | (1) |

Dossier technique :

- | | |
|------------------------|-----|
| Esquisse(s) de terrain | (1) |
|------------------------|-----|

Acte dressé par : M°

Réf.

Acte accepté le :

Direction de l'aménagement

Emoluments

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de construire réservées.

Genève, le

Direction de l'agriculture

 Décision de la compétence de la Commission foncière agricole Décision du annexée

Emoluments

Genève, le

L'auteur du dossier :

HUBER – CHAPPUIS - CALAME
Ing. géomètres officiels
39, rue Peillonex
1226 CHENE – BOURG
Tél. 022 860 2000

Dossier n° 13.169 B.L.

Etabli le : 9 mars 2010

Service de la mensuration officielle

Emoluments

Introduction en base de données effectuée le

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation : 5 / 2010

Page 2

Commune : CHENE-BOURG

Numéros	Surfaces RF m ²	Diff m ²	Surfaces corrigées m ²	Parcelles divisées		Observations
				en	surface m ²	
4512	64954	+1	64955	A B C	15154 2276 47525	
Totaux :	64954	+1	64955		64955	

**FORMATION ET ETATS DESCRIPTIFS
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**Mutation : **5 / 2010**

Page 3

Commune : **CHENE-BOURG**

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math m ²	Surfaces m ²	Observations
Plan	23				
Parcelle Situation	4523	4512A Petit Bel-Air		15154	Parcelle privée
Parcelle Situation	4524	4512B Petit Bel-Air		2276	Parcelle privée
Parcelle Situation	4525	4512C Petit Bel-Air		47525	Parcelle privée
Bâtiment	1337	Atelier		67	
Bâtiment	1511	Dépôt		188	
Bâtiment	1513	Autre bât. 20m2 et plus		59	
Bâtiment	2376	Serre		38	
Bâtiment	2377	Serre		128	
					Levé et abornement après les travaux. Certaines parcelles n'ont pas d'issue apparente sur le domaine public.
		Surface totale des nouvelles parcelles :		64955	

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

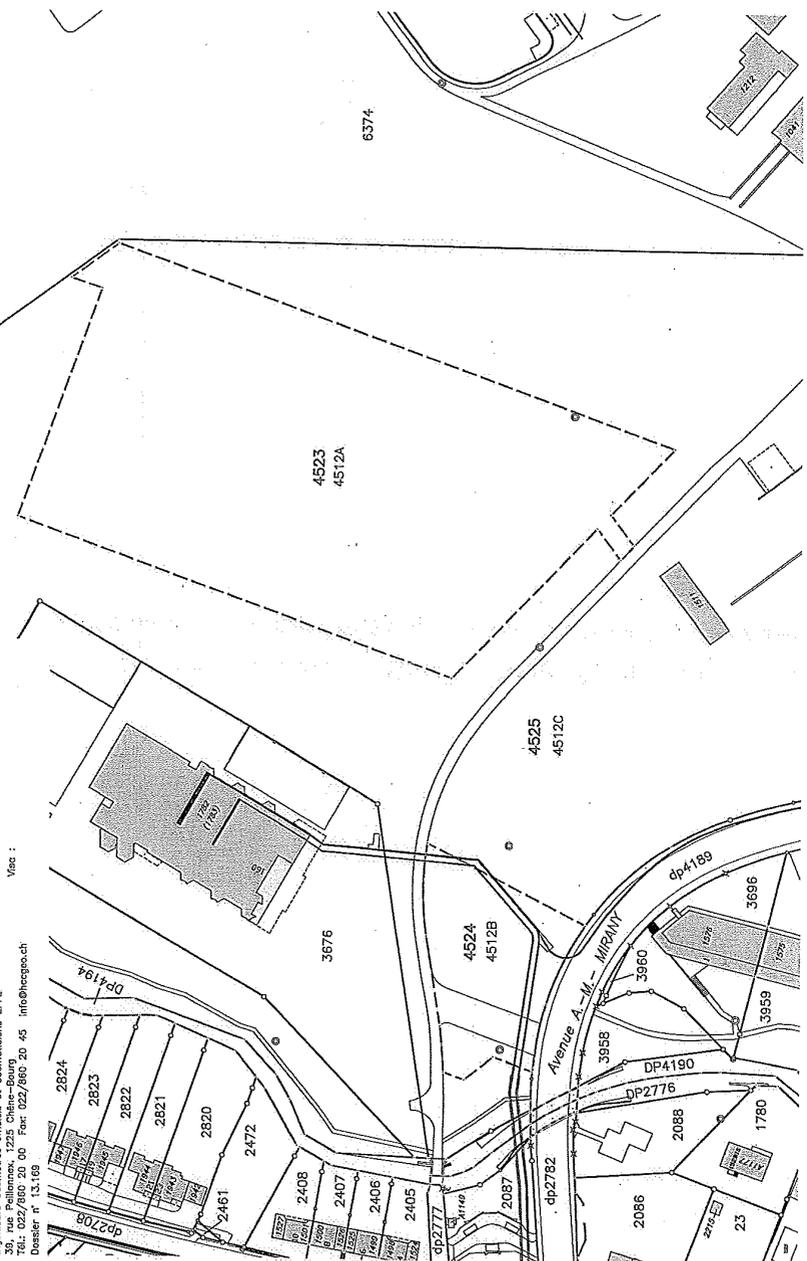
Mutation, n° : 5 / 2010
Commune : Chêne-Bourg

Section : ---
Plan n° : 23
Echelle : 1/1000
Vis. :

Extrait du plan du registre foncier

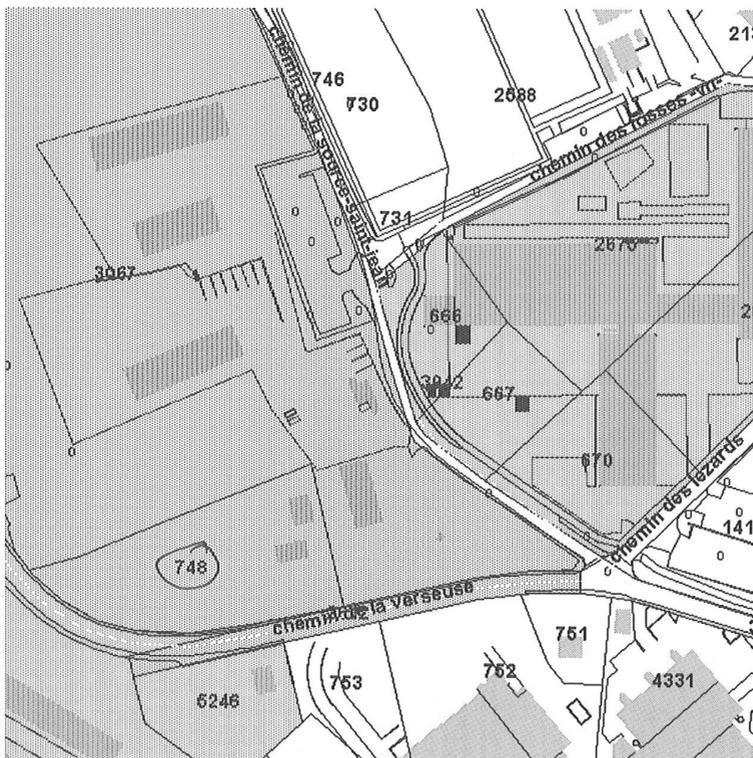


Ph. W. Huber N. Chappuis Ph. Calamia
Administrateurs cantonaux et communaux EPH
39, rue Pallmaner 1205 Chêne-Bourg
Tél.: 022/860 20 90 Fax: 022/860 20 45 info@hcgpa.ch
Dossier n° 1.3.169



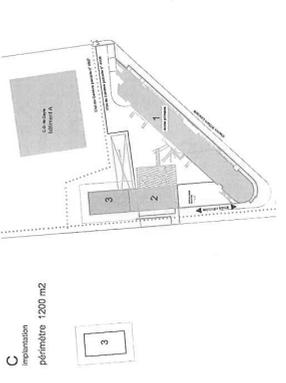
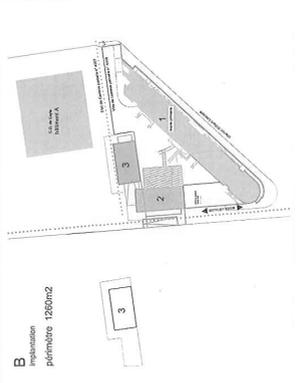
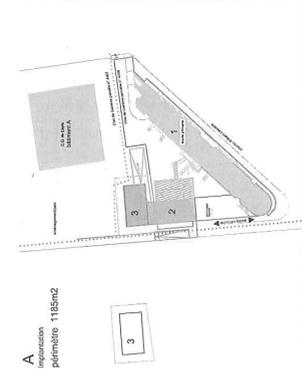
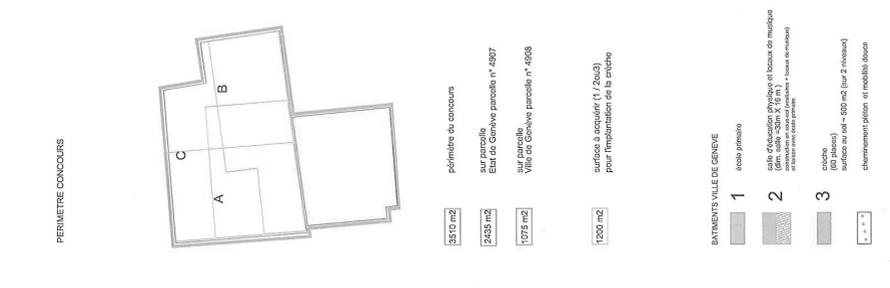
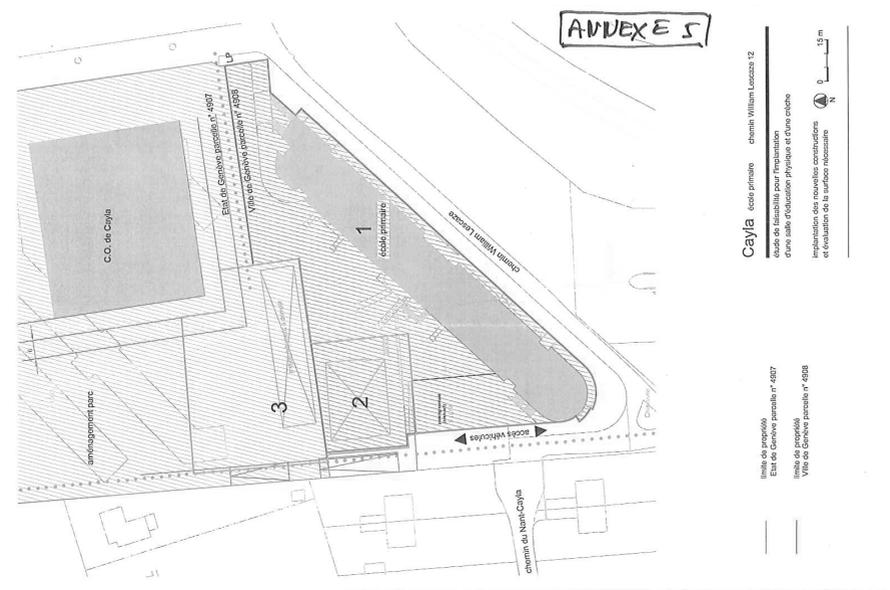
ANNEXE 4

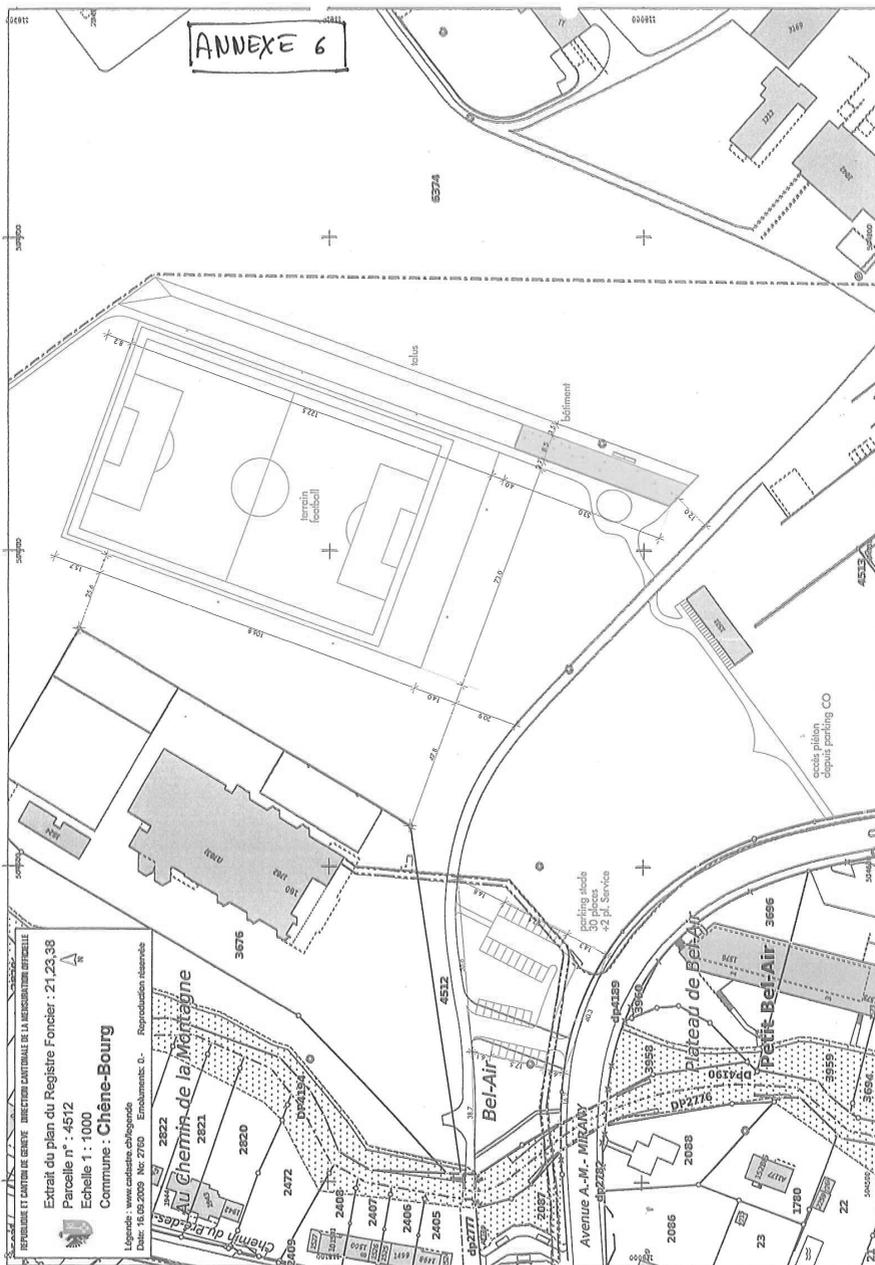
Echelle 1:1699



SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2010 (soir) 3289

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires





La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

8. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 793 000 francs destiné à l'étude du réaménagement des dépôts, de la halle pour les véhicules et du bâtiment administratif de la Voirie, situés rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais (PR-840).

Préambule

Le centre de la voirie sur le site François-Dussaud a été conçu par les architectes Jean-François Dom et François Maurice. La construction s'est échelonnée entre 1964 et 1967. Il s'agit d'un ensemble architectural qui s'étend en prolongement de la patinoire des Vernets jusqu'au centre sportif de la Queue-d'Arve.

D'une composition rigoureuse, il est constitué de quatre bâtiments disposés autour d'une cour centrale. Il est un exemple remarqué à Genève d'un courant architectural de la seconde moitié du XX^e siècle et figure à ce titre dans plusieurs guides d'architecture moderne.

Le plus grand bâtiment, d'une surface de 6735 m², se compose principalement d'une halle dans laquelle sont stationnés les véhicules et des ateliers de mécanique, de menuiserie, de serrurerie et de peinture. Son sous-sol est entièrement excavé et est utilisé comme dépôt.

Face à cette halle, on trouve un bâtiment de 2268 m² réunissant au rez-de-chaussée la cafétéria, un dépôt de quartier et le stockage du matériel de fête; à l'étage, des bureaux et des dépôts. Son sous-sol est principalement composé de dépôts.

Le bâtiment administratif, d'une surface de 433 m², comporte deux niveaux bureaux et, au sous-sol, des vestiaires rénovés en 2008 (PR-541).

Les silos à sel situés en bordure de la rue François-Dussaud sont en cours de reconstruction et ont fait l'objet de la proposition PR-733 votée le 24 mars 2010.

Une station d'essence de 96 m² située au centre de la cour vient compléter cet aménagement.

En périphérie à cet ensemble se trouve un bâtiment provisoire qui a été récupéré après avoir servi à abriter provisoirement les activités d'un commerce. Ce baraquement représentait une réponse à l'extension des services liés à la Division de la voirie et est actuellement occupé par des bureaux.

Exposé des motifs

En 2006, un rapport sur les installations et bâtiments de la voirie a été demandé au bureau d'architecture Frank Moor et au bureau d'ingénieurs conseils EGC Chuard par le Service des bâtiments.

L'étude, finalisée en juin 2007, dresse un constat sur l'état des bâtiments et de leurs installations techniques, et propose des interventions de remise en état et d'entretien. Elle intègre également une réflexion quant aux possibilités de développement futur des installations en fonction des besoins prévisibles des services présents sur le site.

Actuellement, les trois services présents sur le site (Génie civil, Logistique et manifestations et Voirie – Ville propre) manquent de place et des conteneurs sont disposés aux alentours des bâtiments afin d'accueillir le personnel ne disposant pas d'espace de travail.

Le constat principal de cette étude met en avant le vieillissement généralisé des bâtiments et des installations techniques.

Les problèmes de conformité, de sécurité et de confort font que cet ensemble a aujourd'hui atteint la limite de son exploitation. La performance énergétique des bâtiments est médiocre et les installations en fin de vie doivent être renouvelées à court terme.

Le site de la voirie et le centre sportif des Vernets sont désormais les deux derniers grands consommateurs de mazout du patrimoine administratif et public de la Ville de Genève. Les enjeux énergétiques et environnementaux associés à ce périmètre sont de premier ordre et cumulent une consommation annuelle d'environ 900 000 litres de mazout.

En accompagnement de ce présent projet de rénovation des bâtiments de la voirie, une conception énergétique sur le périmètre élargi précité est en cours d'élaboration. Cette démarche fait l'objet d'études en cours de développement en partenariat avec l'Etat, Rolex et les Services industriels de Genève. L'objectif général de ces études est de trouver des solutions permettant aux principaux équipements du secteur de devenir «100% renouvelables».

La chaufferie actuelle de la voirie sera transformée en sous-station qui sera raccordée à une centrale de production, vraisemblablement à la piscine des Vernets. La conception et le dimensionnement de cette sous-station feront partie intégrante du projet de rénovation des bâtiments de la voirie.

Une demande de crédit ad hoc sera déposée dans les prochains mois afin de mettre en œuvre une solution de production de chaleur pour ces bâtiments.

Selon l'étude de faisabilité réalisée sur le périmètre élargi par le bureau Amstein & Walthert, les travaux de rénovation des bâtiments de la voirie permet-

tront de réduire d'environ 50% les consommations de chaleur actuelles, ce qui représente une économie annuelle d'environ 70 000 litres de mazout, soit encore 185 tonnes de CO₂.

Les aspects liés à la sécurité devront également être pris en compte en intervenant par exemple sur les structures porteuses métalliques non protégées et sur le renforcement probable des dalles et des structures de toiture.

Un coût approximatif des travaux pour la remise en état des bâtiments montre des besoins allant d'environ 6 millions de francs HT pour la halle véhicules, à environ 3 millions de francs HT pour le bâtiment administratif et à environ 4,6 millions de francs HT pour le bâtiment composé de bureaux et de dépôts.

En complément des travaux de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) décrits et estimés dans le rapport du bureau EGC Chuard, il convient d'ajouter la rénovation et la transformation complète de la chaufferie en sous-station, ainsi que l'ajout de panneaux solaires thermiques afin de couvrir environ 30% des besoins d'eau chaude sanitaire du site, l'ensemble pour un coût estimatif des travaux de 550 000 francs HT.

Les études devront permettre d'ici fin 2011 de mettre en place un projet tenant compte des nouveaux besoins des services et proposer, par des moyens de rénovation à tiroirs, d'assainir le site, d'augmenter les surfaces de bureaux et de finaliser, à terme, la démolition du bâtiment provisoire.

Les prestations des mandataires incluses dans ce crédit sont celles des phases 3 et 4 des normes SIA «Etude du projet et appels d'offres». Les prestations de la phase 5 «Réalisation» seront intégrées au crédit de réalisation.

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
29	<u>Honoraires</u>		1 610 000
291	Honoraires architecte	1 000 000	
292	Honoraires ingénieur civil	200 000	
294	Honoraires CVSE (phases 3 et 4)	310 000	
	Honoraires ingénieurs spécialisés	100 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		50 000
52	Reproductions, documents, information, plaquette	50 000	
	Coût total de l'étude HT		1 660 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%		132 800
	Coût total de l'étude TTC		1 792 800
	Total du crédit demandé		<u>1 793 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 112.030.01 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 800 000 francs (page 100).

Il est prévu de déposer le crédit de réalisation en 2013.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est le Service des bâtiments. Les services bénéficiaires du crédit sont les Services génie civil, logistique et manifestations et Voirie – Ville propre.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 793 000 francs destiné à l'étude du réaménagement des dépôts, de la halle pour les véhicules et du bâtiment administratif de la Voirie situés rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalaïs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 793 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658) pour un montant de 235 500 francs, destiné à compléter la fresque de Hans Erni de part et d'autre de l'entrée principale du Palais des Nations (PR-842).

Considérant:

- la création originale d'une fresque de Hans Erni en céramique destinée à couvrir l'entièreté du mur d'entrée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à la place des Nations;
- l'enthousiasme unanime du Conseil municipal à l'annonce de ce projet et sa participation à hauteur de 175 000 francs à sa réalisation;
- l'important effort conjoint apporté à ce jour par des instances privées à concurrence de 445 000 francs, ce qui a permis de réaliser les deux tiers de cette œuvre, inaugurée le 6 juin 2009;
- la réussite de cette œuvre sur le domaine public, reconnue par chacun;
- le souhait de voir, au-delà des festivités autour du centenaire de son auteur, l'œuvre se réaliser entièrement;
- la nécessité de couvrir encore 30 mètres de longueur de fresque sur la surface actuellement vierge du mur;
- que le projet global de l'auteur couvrira ainsi l'ensemble de la surface, actuellement inachevé et dont les maquettes et dessins sont déjà prêts;
- que le Conseil municipal a, dans sa séance des 2-3 novembre 2010, renvoyé à M. Pagani, conseiller administratif, la proposition d'arrêté dans la mesure où ce dernier a reconnu que pour agir rapidement, vu le grand âge de l'auteur, il n'avait pas respecté les procédures usuelles;
- que ce même Conseil municipal a recommandé à M. Pagani de redéposer cet arrêté,

Préambule

Le 17 décembre 2008 le Conseil municipal votait une délibération qui ouvrait au Conseil administratif un crédit net de 150 000 francs, déduction faite d'une participation de tiers pour un montant de 442 300 francs, soit un montant brut de 592 300 francs destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni. Comme prévu, le 3 juin 2009, à la satisfaction des autorités communales, cantonales et fédérales ainsi que de la population genevoise, la fresque que la Ville de Genève offrait à l'ONU était inaugurée sur la place des Nations.

Le budget provisionnel a été tenu avec une économie de presque 100 000 francs, à savoir:

	<i>Budget CHF</i>	<i>Coût réel CHF</i>
Fabrication de l'œuvre. Honoraires. Frais divers.		
Information, communication et inauguration		
TVA 7,6%		
Total TTC	592 300	498 300,59

Le coût précité se décompose comme suit:

Montant payé par la Ville de Genève	418 300,59
Montant payé par la société des amis de Hans Erni	<u>80 000,00</u>
Total	498 300,59

Les subventions réelles des partenaires ont été les suivantes:

Etat de Genève – Département des institutions	80 000
Fédération des coopératives Migros	100 000
Confédération – Département fédéral des affaires étrangères	100 000
Association des amis de Hans Erni	<u>20 000</u>
Total	300 000

La situation comptable du crédit d'investissement géré par la municipalité est la suivante:

Crédit net accordé par le Conseil municipal	150 000,00
– Dépenses	418 300,59
+ Revenus encaissés (subventions)	<u>300 000,00</u>
Solde disponible (non dépensé)	31 699,41

Exposé des motifs

Depuis lors, diverses personnalités d'organisations internationales ainsi que des promoteurs et une motion du Conseil municipal se sont interrogés sur le fait

que cette fresque, côté lac Léman, ne semblait pas être achevée. En effet, dans un premier temps, il est apparu plus rationnel à l'artiste et au Conseil administratif de ne poser cette fresque que sur deux fois 30 mètres de part et d'autre de l'entrée principale des Nations Unies. Pourtant après l'inauguration, il est vite apparu que le mur devait être entièrement recouvert par l'artiste, soit de compléter l'œuvre des 30 mètres qui lui manquent côté lac.

Ainsi, nous proposons au Conseil municipal d'autoriser le Conseil administratif d'aller en dépassement du crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (R-658).

Subventions, partenariat

Le Conseil administratif recherchera des sponsors, tels que Pro Helvétia, la FIPOI, pour une contribution, comme il s'y est engagé dans la première étape.

Estimation des coûts	Fr.
<u>Fabrication de l'œuvre</u>	
Photolithographie	13 450,00
Fabrication carreaux céramiques	77 273,50
Transports	766,00
Frais de douane	6 223,45
Travaux préparatoires du mur ONU	10 110,65
Pose des carreaux céramiques	15 449,80
Divers et imprévu 10%	12 327,34
<u>Honoraires</u>	
Achat de l'œuvre à Hans Erni	50 000,00
Céramiste (étude)	7 500,00
Céramiste	30 000,00
Architecte (calepinage)	2 850,00
Ingénieur, géomètre	887,70
Architecte (suivi, pilotage)	8 750,00
Graphiste (panneau, plaquette, etc.)	0,00
<u>Frais divers</u>	
Panneau de chantier, plaquette, impression	1 788,55
Information, communication, inauguration	10 000,00
Total HT	247 376,99
TVA: 8% sur le total HT	19 790,16
Total TTC	267 167,15

Dont à déduire le solde du crédit PR-658	– 31 699,41
Crédit complémentaire demandé	<u>235 467,74</u>
Arrondi à	<u>235 500,00</u>

Validité des coûts

Les estimations des coûts sont basées sur le prix de la fresque réalisée en 2009.

Programme des travaux

Les travaux seront réalisés dès le vote du crédit complémentaire.

Information publique

Cette réalisation complémentaire sera portée à la connaissance du public et des médias lors de sa mise en place (pose de la première pièce en céramique par exemple), ainsi qu'une fois achevée. Outre une conférence de presse, une inauguration publique sera organisée.

Autorisation de construire

Une APA sera déposée, comme pour la première partie de la fresque.

Régime foncier

L'œuvre se situe sur le mur d'enceinte du Palais des Nations, situé sur la parcelle N° 2070 du domaine privé communal, mais qui est au bénéfice d'un droit de superficie pour l'Organisation des Nations Unies.

Convention

Une convention entre la Ville de Genève, propriétaire de l'œuvre et l'Organisation des Nations Unies est déjà existante.

Intérêts intercalaires

La durée des travaux étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2010-2021

Cet objet n'est pas inscrit au plan financier d'investissement.

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Budget provisionnel d'exploitation

Hormis les montants mentionnés dans la première demande de crédit, l'objet n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 27 610 francs.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à utiliser le solde du crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658), à hauteur de 31 699,41 francs pour compléter la fresque de Hans Erni de part et d'autre de l'entrée principale des Nations Unies.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658), pour un montant de 235 500 francs destinés destinés à compléter la fresque de Hans Erni de part et d'autre de l'entrée principale des Nations Unies.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence 235 500 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article deux sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial selon les mêmes modalités.

Préconsultation

M. Salvatore Vitanza (R). Mesdames et Messieurs, le groupe radical refusera cette proposition, car, dans ce cas, on nous amène la cerise sur le gâteau! Rappelez-vous, le 2 novembre, ce même Conseil municipal avait rejeté le projet d'arrêté PA-112, avec l'aide du Parti socialiste. Aujourd'hui, on constate que, lorsqu'on raccompagne M. Pagani gentiment et poliment à la porte, celui-ci s'introduit par la fenêtre! Il revient avec le même projet qui a été refusé un mois auparavant. C'est dire la considération qu'il a pour notre travail de conseillers municipaux, le respect qu'il a pour notre vote d'il y a un mois. C'est tout simplement ce qu'on appelle un déni de démocratie et cela n'est pas acceptable.

Le projet qu'il nous présente aujourd'hui est parfaitement identique à celui qu'il déposait le mois dernier, en disant qu'il avait trouvé un sponsor qui contribuerait à hauteur de 100 000 francs. Aujourd'hui, ce sponsor a dû disparaître, puisque le coût du projet n'a pas été réactualisé. En conséquence, lorsque la droite demande le troisième débat elle est sanctionnée, car on multiplie par deux le coût d'une proposition; lorsque la majorité du Conseil municipal refuse un projet, un mois après il coûte plus cher...

J'en viens à un autre point fabuleux: qui d'entre vous a regardé le journal de TV Léman bleu hier soir? Quels étaient les propos tenus par M. Pagani? Il demandait au Genève-Servette Hockey Club de rechercher des sponsors, et c'est là que le bât blesse, car lui-même s'était engagé en commission à rechercher 100 000 francs pour la fresque de Erni. Il ne les trouve pas, par contre, il demande aux autres de le faire! En conséquence, la seule expression qui s'applique ici est: «Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais!»

Une petite dernière pour la route: rappelez-vous, M. Pagani nous disait que l'ONU souhaitait que cette fresque soit terminée, alors qu'en commission il nous avait dit le contraire. Aujourd'hui, est-ce que M. Pagani a demandé à l'ONU de participer à la finition de cette fresque? Nous l'avons déjà dit et nous le répétons ce soir: on ne peut que constater et déplorer que ce projet ait été saucissonné. Décidément, le Conseil administratif s'applique à ne plus respecter ni les procédures ni les résultats des votes.

Ensuite, j'ose répéter aux personnes des bancs d'en face, sauf aux socialistes qui ont compris mon message lors de notre dernière session... (*exclamations*) ... que M. Pagani s'était engagé à trouver 100 000 francs afin de diminuer la fac-

ture. Aujourd'hui, M. Pagani n'a pas trouvé cette somme. Je tiens ici à remercier M^{me} Wenger – vous lui transmettez, Madame la présidente – qui relevait que seul un radical s'était opposé à ce projet en commission: elle ne peut que constater ce soir que le radical reste fidèle à ses convictions!

Je rappelle encore quelques éléments. Ce projet n'aurait jamais passé la rampe s'il avait été présenté dans son intégralité et c'est pour cette raison qu'il a été saucissonné. On s'est dit que, lorsqu'une première partie serait terminée, le Conseil municipal n'aurait plus d'autre choix que de voter la fin des travaux. Je reste toujours dans l'attente de la réponse à une question qui demeurera malheureusement pour moi sans réponse, sauf si M. Hans Erni m'écoute ce soir: comment a-t-il pu oublier 30 mètres de mur?

Le groupe radical en a assez de cette gestion à la petite semaine. Il est de la responsabilité d'un magistrat d'assumer les erreurs commises et, d'ailleurs, nous tenons à préciser que ce n'est pas l'œuvre de Hans Erni que nous remettons en cause. Notre refus est lié à notre mécontentement et j'invite mes collègues des bancs d'en face, tout comme les socialistes l'ont fait le 2 novembre, à agir plutôt qu'à subir. Je les invite d'autant plus à refuser ce projet qu'il ne respecte même plus le vote de ce Conseil municipal!

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs, je voudrais... (*M. Pagani se lève.*) Ne partez pas, Monsieur Pagani, je vais vous parler! Mesdames et Messieurs, j'aime bien partager avec vous un peu de ma vie privée... (*Exclamations.*) Comme chacun de vous, je me réjouis toujours de recevoir cette grande enveloppe avec toute la paperasse du Conseil municipal en me disant: «Ah, de quels sujets allons-nous discuter ce mois-ci?» Mais, cette fois, en arrivant au point 11 de l'ordre du jour, je me suis presque évanoui: ce n'est pas possible, est-ce que notre ami le magistrat Pagani n'a pas entendu le message qui lui a été répété plusieurs fois? Car, et vous transmettez, Madame la présidente, à M. Vitanza, nous en avons parlé le mois dernier, mais aussi le mois d'avant et encore le mois précédent...

En l'occurrence, ce projet ne nous intéresse plus! Que ce soit pour 100 000, 200 000 ou 350 000 francs, avec ou sans sponsor, avec la Poste ou avec des joueurs de hockey, cela ne nous intéresse pas! Nous l'avons clairement dit il y a trois semaines, appuyés au moment du vote par cette noble assemblée. En fait, c'est pire qu'une de ces séries américaines à tiroirs, et je commence à me demander si le magistrat écoute nos débats, s'il prend en compte ce que nous disons, respectivement s'il comprend qu'à un certain moment il faut arrêter de pousser le bouchon! S'agissant de sortir par la porte et de rentrer par la fenêtre, Monsieur Pagani, vous rentrez par la fenêtre, par la cave, par la cheminée, mais vous n'êtes pas le Père Noël!

C'est absolument inadmissible et je suis atterré par la mauvaise foi que vous mettez dans cette affaire! Nous avons bien compris quels étaient vos arguments, ce soir vous allez nous les ressortir, vous allez vous excuser, dire que vous êtes désolé, mais je pense que cela suffit! A ce stade, le non doit être un non!

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Le débat sur ce crédit complémentaire pour la fresque de Hans Erni a été suffisamment long lors de notre précédente session. Nous nous sommes déjà largement exprimés sur les motivations qui nous poussaient à refuser ce crédit et, malgré tous les arguments qui ont pu être émis dans cette enceinte, notre avis n'a pas changé.

Sur la forme, j'aimerais cependant saluer, au nom du groupe démocrate-chrétien, le fait que le magistrat intervienne enfin au moyen d'une proposition. La demande de notre Conseil a été entendue, puisque nous avions souhaité que ce crédit passe non pas par une motion – voire par le projet d'arrêté PA-112 – mais par une proposition, et cela, il convient quand même de le souligner.

Sur le fond, nous maintenons les conditions que nous avons posées lors du précédent débat sur cette fresque, à savoir que nous aurions été d'accord de voter la somme demandée à condition que le magistrat trouve 100 000 francs de financement privé ou de financement de l'Etat. Nous le répétons une fois de plus: la Ville ne doit pas être la seule à mettre la main au porte-monnaie. Nous trouvons toujours regrettable que les estimations des mesures de cette fresque n'aient pas été mieux faites dès le départ. Les questions à cet égard avaient été clairement posées dès le départ au magistrat, et les garanties données. Par ailleurs, il est vrai qu'il aurait été nettement plus facile de trouver des fonds privés au moment du lancement du projet. En conclusion, comme nous l'avons déjà dit, pour nous ce sera non, et nous vous remercions de prendre en compte notre décision.

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous parler du Père Noël. Moi, je ne suis pas à droite comme eux! Je tiens à la culture. Nous avons accepté cette œuvre de Hans Erni, il faut la terminer. Je rappelle que les 200 000 francs et quelques demandés, c'est deux fois moins cher que l'espèce de ballon qu'on avait foutu sur le jet d'eau lors du Mundial! Alors, pour une œuvre qui doit perdurer, l'œuvre d'un grand artiste, je pense qu'il faut envoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture et qu'il faut l'accepter. Il faut arrêter de tergiverser. Je commence à en avoir ras le bol de tous ces gens qui s'attaquent à la culture. Pour 200 000 francs, je trouve cela un peu ridicule.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je voudrais d'abord vous rappeler qu'une proposition n'est pas le fait d'un magistrat, mais bien de tout le Conseil

administratif. Aujourd'hui, cette merveille de Hans Erni est prise en charge par tout le Conseil administratif.

Par ailleurs, j'ai entendu toute la soirée des groupes essayer de nous vendre pour 200 000 francs des loges provisoires à la patinoire des Vernets. Qui dit provisoires dit qu'on va payer 200 000 francs pour des loges qui seront détruites ensuite. Là, je suis un peu ahurie, sachant que, pour l'achèvement de la fresque, nous demandons 235 000 francs – soit 35 000 francs de plus, ce qui est très peu d'argent sur le budget d'un milliard que nous devons gérer. Ces 235 000 francs permettraient d'avoir une œuvre pérenne à un endroit qui, me semble-t-il, mérite d'être traité avec moins de légèreté. Car je trouve les conseillers municipaux bien légers dans le traitement de cet objet.

Mesdames et Messieurs, vous avez demandé qu'on vous présente une proposition, parce que la motion, respectivement le projet d'arrêté PA-112 qui avait été présenté ne vous convenait, au prétexte que je l'avais rédigé et qu'il m'avait été soi-disant dicté par le magistrat, ce qui est totalement faux. Néanmoins, le magistrat revient aujourd'hui avec une proposition et, là, vous demandez pourquoi il la dépose... Mais c'est parce que vous l'avez demandé, tout simplement! Alors, discutons un peu sérieusement de ce projet. Voilà un an que nous parlons de cette fresque: ces 235 000 francs pourraient être votés sur le siège, de sorte à clore ce dossier, à avoir une œuvre achevée, à être enfin tranquilles et à pouvoir parler d'autre chose!

La présidente. Si je vous ai bien entendue, Madame Wenger, vous demandez donc la discussion immédiate.

M. Yves de Matteis (Ve). Comme les radicaux, les démocrates-chrétiens et à peu près tous les partis qui siègent dans cette arène, nous sommes cohérents: nous pensons exactement la même chose que lors de la dernière session, à savoir que nous sommes favorables à ce projet. Comme nous le disions lors des derniers débats qui nous ont réunis ici, cela reste un excellent projet et nous le voterons, quel que soit le magistrat en charge – ici, la couleur politique n'a pas d'importance. D'ailleurs, je pense même que nous pouvons le voter sur le siège, pour la simple et bonne raison que, si les débats continuent dans cette enceinte et en commission, on aura bientôt doublé la mise... Certes, c'est le lot de la démocratie, mais ce serait quand même un peu dommage.

M^{me} Christiane Olivier (S). Décidément, il y a des soirées qui sont difficiles pour certains... Je regrette, Monsieur Pagani, que cela tombe sur vous ce soir, mais je dois dire que le groupe socialiste est étonné du dépôt de cette proposition.

Je siége au sein de ce Conseil municipal depuis douze ou treize ans et c'est la première fois que je vois revenir, un mois plus tard, exactement la même proposition refusée de façon claire en troisième débat. Soit le Conseil administratif n'a pas compris la décision que nous avons prise, soit il veut nous mettre la pression, en nous culpabilisant. Chacun assumera son rôle et ses compétences, mais je m'en étonne, Monsieur le conseiller administratif!

Je reviens à la promesse que vous aviez faite en commission des arts et de la culture disant que vous alliez trouver 100 000 francs. Je m'attendais au moins à ce que vous teniez cette promesse en redéposant cette proposition – que nous avions certes souhaité voir déposée, mais déposée dès le départ, je le dis pour M^{me} Wenger! Ce soir, il n'y a pas de participation de sponsors, c'est exactement le même projet, dans les mêmes termes, avec les mêmes sommes... Alors, nous sommes extrêmement déçus de cette façon de procéder, parce que c'est effectivement une forme de déni de démocratie, c'est effectivement nous forcer la main, nous culpabiliser à l'idée de refuser ce projet deux fois.

Pour ce qui est du groupe socialiste, nous renverrons cette proposition à la commission des finances – cela à l'insu de mon plein gré! – comme demandé par le Conseil administratif. D'ailleurs, je m'en étonne aussi, Monsieur le magistrat. Ce projet de fresque a été traité en deux, trois, voire quatre séances à la commission des arts et de la culture; celle-ci a donné ses conclusions, et quand vous redéposez la même proposition vous demandez son renvoi à une autre commission... Vous en espérez mieux peut-être, mais cela signifie que celle-ci devra refaire tous les débats. Quoi qu'il en soit, comme le Conseil administratif l'a demandé, nous, groupe socialiste, renverrons cette proposition à la commission des finances.

M. Pascal Rubeli (UDC). Je suis heureux d'apprendre que M. Pagani est le Conseil administratif... Je le dis à l'intention de M^{me} Wenger. Pour ma part, je pense que c'était essentiellement sa volonté que de déposer cette proposition, comme nous l'avions demandé. En l'occurrence, c'est exactement la même proposition; la promesse de trouver 100 000 francs n'a pas été tenue. Nous avons également émis l'hypothèse que l'ONU puisse faire un effort, puisque c'est elle qui souhaite voir cette fresque terminée. Or, on en est exactement au même point que lors du troisième débat sur le projet d'arrêté PA-112, à la dernière séance plénière. Rien n'a changé. La seule chose que j'espère, c'est qu'en avançant de cette manière longue vie sera accordée à M. Erni, puisque c'était une de vos inquiétudes, Monsieur Pagani. Pour notre part, nous resterons sur notre position: nous ne voterons pas ce crédit.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 37 oui contre 33 non.

Mise aux voix, sa discussion immédiate est refusée par 51 non contre 20 oui.

La présidente. Le vote sur le siège étant refusé, nous passons au renvoi en commission: celles et ceux qui souhaitent le renvoi à la commission des finances votent oui, celles et ceux qui préfèrent le renvoi à la commission des arts et de la culture votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté par 39 oui contre 10 non (19 abstentions).

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau est saisi d'une motion d'ordre de M. Jean-Charles Lathion: «Fonctionnement de séance: arrêter la séance pour permettre la résolution du problème technique d'audition qui se pose présentement.»

Avant de mettre aux voix cette motion d'ordre, je voudrais expliquer ce qui m'a été rapporté par la technique: la panne qui touche certains micros et boutons de vote est irréparable pour ce soir. Ce sera sans doute réparé pour demain. Pour sa part, le bureau vous propose de poursuivre la séance.

Toutefois, comme le veut la démocratie, je mets aux voix la motion d'ordre demandant d'interrompre la séance.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 29 non (2 abstentions).

La présidente. C'est avec beaucoup de regret que je lève donc la séance. En tant que présidente, j'ai un commentaire à faire: je trouve regrettable le manque de souplesse de certains membres de ce Conseil, alors que nos travaux sont importants et concernent des prestations pour la population! (*Applaudissements.*) Ce soir, nous perdons bêtement une heure de séance. Mesdames et Messieurs, je ne vous souhaite pas une bonne soirée!

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3222
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3222
3.a) Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais:	
– arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de <i>sky loges</i> ;	
– arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone <i>lounge</i> et au reprofilage du gradin sponsors;	
ou	
– arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone <i>lounge</i> (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;	
– arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835). Suite de la préconsultation	3223
3.b) Projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117). Suite de la préconsultation	3223
3.c) Motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3 ^e phase dans les travaux» (M-886). Suite de la préconsultation	3223
4. Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600 000 francs destiné à la désacidification d'ensembles patrimoniaux de la Bibliothèque de Genève et de la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-836)	3234
5. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total de 8 621 840 francs	

- destinés à assurer le financement du 2^e plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 ainsi que trois opérations de numérisation par des tiers (PR-837) 3241
6. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 273 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un immeuble de logements et d'ateliers d'artistes, situé rue François-Grast, sur la parcelle N° 1716, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-838) 3269
7. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue d'/de:
- un échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, contre les futures parcelles 4523 et 4524 feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, sises quartier Petit-Bel-Air, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², propriété de l'Etat de Genève;
 - la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une surface d'environ 1200 m² à détacher de la parcelle 5356, feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze, propriété de l'Etat de Genève;
 - l'ouverture d'un crédit de 812 000 francs destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement (PR-839) 3273
8. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 793 000 francs destiné à l'étude du réaménagement des dépôts, de la halle pour les véhicules et du bâtiment administratif de la Voirie, situés rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais (PR-840) 3291
9. Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658) pour un montant de 235 500 francs, destiné à compléter la fresque de Hans Erni de part et d'autre de l'entrée principale du Palais des Nations (PR-842) 3295

10. Propositions des conseillers municipaux	3305
11. Interpellations	3306
12. Questions écrites	3306

La mémorialiste:
Marguerite Conus